

AFFAIRE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 1987

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Budget Primitif de l'année 1987. Il s'élève en opérations réelles en recettes et en dépenses à la somme de: 757.879.000,00 FRF (SEPT CENT CINQUANTE SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE FRANCS).

I - FONCTIONNEMENT

| CHAPITRES | RECETTES | DEPENSES |
|--|-------------|-------------|
| 930 - Service financier | 550.000 | 63.036.333 |
| 931 - Personnel permanent | 3.540.000 | 87.805.560 |
| 932 - Ensembles mob. et immobiliers | 5.445.500 | 18.062.474 |
| 934 - Administration générale | 3.546.000 | 50.641.798 |
| 936 - Voirie | 3.192.000 | 68.427.529 |
| 940 - Relations publiques | 934.000 | 5.055.559 |
| 942 - Sécurité et police | 101.000 | 1.786.000 |
| 943 - Enseignement | 5.000 | 31.965.977 |
| 944 - Oeuvres soc. et scolaires | 8.732.000 | 29.058.305 |
| 945 - Sports et Beaux Arts | 171.000 | 12.330.000 |
| 951 - Services sociaux | 102.000 | 6.465.500 |
| 953 - Hygiène et protection sanitaire | 150.000 | 1.000 |
| 955 - Aide sociale | - | 22.921.000 |
| 965 - Domaine productif de revenus | 4.064.000 | - |
| 968 - Sces industr. et commerc. gérés direct., concédés ou affermés | 6.967.000 | 25.074.757 |
| 970 - Charges et prod. non affectés | 133.841.000 | 2.888.261 |
| 971 - Impôts obligatoires | 138.102.000 | - |
| 977 - Impôts complémentaires | 184.100.000 | 20.000 |
| | 493.542.500 | 425.540.053 |
| Rappel des dépenses | 425.540.053 | |
| Soit un excédent de qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement. | 68.002.447 | |

II - INVESTISSEMENT

| CHAPITRES | RECETTES | DEPENSES |
|---|-------------|-------------|
| 900 - H. de Ville et autres bât. adm. | - | 20.950.000 |
| 901 - Voirie | 12.245.000 | 55.590.000 |
| 902 - Réseaux | 17.965.000 | 34.840.000 |
| 903 - Equip. scolaire et culturel | 2.211.275 | 33.810.000 |
| 904 - Equip. sanitaire et social | 4.240.000 | 14.300.000 |
| 905 - Transports et Communications | 7.930.000 | 20.040.000 |
| 906 - Sces ind. et commerciaux | 3.600.000 | 19.430.000 |
| 907 - Urbanisme et Habitation | - | 7.550.000 |
| 909 - Autres équipements | - | 4.000.000 |
| 911 - Programme pour le Département | - | 8.000.000 |
| 914 - Programme pour les autres tiers | - | 6.550.000 |
| 925 - Mouvements financiers | 3.649.333 | 39.126.500 |
| 927 - Financement globalisé de la section d'investissement | 144.493.445 | 150.000 |
| | 196.334.053 | 264.336.500 |
| 927 - Art. 115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement | 68.002.447 | |
| | 264.336.500 | 264.336.500 |

JE METS LA QUESTION AUX VOIX.

**MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES.**

Le Budget Primitif qui vous est présenté ce jour s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **757 879 000 Francs**, soit une augmentation globale de **32,15 %** par rapport au Budget Primitif 1986 (en tenant compte des prélèvements dans les deux cas).

Ce B.P. s'établit en grandes masses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

A) Recettes

| | Rappel B.P. 86 | B.P. 87 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Octroi de mer | 133 000 000,00 | 136 000 000,00 |
| Dotation Globale de Fonctionnement | 104 082 000,00 | 118 500 000,00 |
| Impôts locaux | 121 000 000,00 | 131 000 000,00 |
| Divers (versement transport, ordures ménagères, régies, participations diverses) | 93 876 000,00 | 107 042 500,00 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 451 958 000,00 | 493 542 500,00 |

B) Dépenses

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Personnel | 195 000 000,00 | 208 000 000,00 |
| Transferts | 96 603 045,00 | 99 142 559,00 |
| Intérêts de la dette | 62 053 000,00 | 62 990 000,00 |
| Divers (charges communes, prélèvements, fonctionnement des services) | 98 301 955,00 | 123 409 941,00 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 451 958 000,00 | 493 542 500,00 |

INVESTISSEMENT

A) Recettes

| | | |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Emprunts | 80 361 600,00 | 122 902 205,00 |
| Dotation Globale d'Equipement | 2 135 200,00 | 4 591 240,00 |
| F.C.T.V.A. | 16 000 000,00 | 15 000 000,00 |
| Subventions diverses | 14 907 543,00 | 48 191 275,00 |
| Divers (P.L.D., T.L.E.) | 54 422 847,00 | 73 651 780,00 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 167 827 190,00 | 264 336 500,00 |

B) Dépenses

| | Rappel B.P. 86 | B.P. 87 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses d'Equipement Brut | 124 930 190,00 | 219 360 000,00 |
| Remboursement de la dette | 33 472 000,00 | 37 196 500,00 |
| Autres | 9 425 000,00 | 7 780 000,00 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 167 827 190,00 | 264 336 500,00 |

La Commission donne un avis favorable à ce Budget.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 23 DEC. 1986
Article 3 de la Loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

M. GERARD G. : Est-ce que la Commission des Finances a déjà jugé un Budget ?... Cela, parce que c'est la première fois que je vois fonctionner - si j'ose dire- ou établir un Budget de cette manière-là. Généralement, on établit, en ce qui concerne le fonctionnement, d'abord les dépenses ; et, en fonction de ces dernières, on essaie de les couvrir par les recettes. Vous, vous établissez des recettes ; et, en fonction de celles-ci, vous définissez les dépenses que vous allez faire. Par contre, lorsqu'on arrive au niveau des investissements, c'est l'inverse. Vous n'avez pas suffisamment de recettes, mais vous avez plus de dépenses.

Je n'ai jamais vu gérer un budget comme cela. C'est ce qui explique que, l'année dernière, au niveau des investissements, vous vous êtes flattés d'avoir un excédent de 59 millions de Francs qui était simplement le résultat d'une mauvaise gestion, parce qu'il y avait eu une mauvaise appréciation au départ.

Vous avez fait payer des impôts locaux ; et, c'est ce que vous nous faites faire encore. Dans les recettes, vous prévoyez des impôts locaux. Ces derniers sont nettement supérieurs à ce dont vous avez besoin pour couvrir vos dépenses. Vous allez donc verser le supplément sur la Section d'Investissement -somme qui ne sera pas utilisée ; mais, au passage, on aura payé les impôts-.

M. HOARAU M. : La Commission des Finances siège à chaque fois qu'un Budget est établi. De nombreuses séances de travail ont lieu alors. Le Budget est établi en relation avec le personnel administratif ; et, croyez bien que ce n'est pas une mince affaire, et que cela n'est pas fait "au petit bonheur la chance".

LE MAIRE : On vous soumet là les résultats d'un long travail.

M. GERARD G. : Dans les règles de la comptabilité publique, en tout cas, on vous donne d'abord les dépenses, avant d'établir les recettes. Vous, vous établissez les recettes avant les dépenses.

LE MAIRE : C'est exactement ce qui est fait.

Ici, on ne vous communique que les résultats de notre travail, et c'est tout. Il est bien évident que nous calculons d'abord toutes les dépenses, puis les recettes ; qu'on les confronte pour bien voir les dépenses et les recettes qu'on devra définitivement retenir. Tout cela, c'est un travail interne. Ici, n'apparaissent que les résultats de ce travail. Votre affirmation en fait est purement gratuite.

M. GERARD G. : Je me base sur votre présentation du Budget.

Monsieur RIVIERE Maxime quitte la salle à 18 H 06.

LE MAIRE : Il y a d'abord les recettes, et ensuite les dépenses. Qu'y a-t-il de drôle à ce niveau ?... Vous auriez fait l'inverse ?...

M. GERARD G. : Normalement, oui. Il faut chercher à couvrir des dépenses par des recettes ; tandis que, là, vous commencez par recevoir l'argent ; vous augmentez tout ; et, ensuite, vous cherchez comment dépenser cet argent.

.../...

LE MAIRE : Dans le travail interne, nous procédons comme vous le dites. Mais, au niveau de la présentation du document final, on ne peut pas énumérer des dépenses, si on n'a pas préalablement prévu des recettes. Il n'est pas possible de présenter cela autrement. Dans le travail interne, il est évident que c'est par un mélange des deux qu'on aboutit à cela : on recense tous nos besoins, en dépenses ; puis, toutes nos recettes ; et, on ajuste les deux, soit en diminuant les uns et en augmentant les autres ; soit en conservant les uns et en diminuant les autres...

Monsieur RIVIERE Maxime revient dans la salle à 18 H 07.

M. GERARD G. : Mais, là, vous allez faire passer de la Section de Fonctionnement sur la Section d'Investissement 68 millions de Francs ; alors que, l'année dernière, il y a eu 59 millions de Francs qui n'ont pas été utilisés.

LE MAIRE : Ce n'est pas que cela n'a pas été utilisé ; mais plutôt que cela va l'être.

M. GERARD M. : Mais, mon Cher Collègue, il y a toujours eu une part de la Section de Fonctionnement qui a été reportée sur la Section d'Investissement. Le fait n'est pas nouveau.

M. GERARD G. : Et, c'est ce qui explique les augmentations spectaculaires des impôts locaux.

M. GERARD M. : C'est ce qui explique également que des investissements sont réalisés.

M. GERARD G. : Egalement, que vous faites tous les ans des excédents parce que vous ne dépensez pas l'argent.

LE MAIRE : Cela n'est pas dépensé sur une seule année. Les investissements prévus s'échelonnent sur plusieurs années.

M. GERARD G. : Ce qui vous permet de faire n'importe quoi. On le verra un peu plus loin.

LE MAIRE : Est-ce que nous pouvons poursuivre ?...

Nous allons à présent passer à la Section de Fonctionnement de ce B.P..

LE MAIRE DONNE LECTURE DE LA BALANCE GENERALE.

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

| C H A P I T R E S | | RECETTES | DEPENSES |
|-------------------|---|----------------|----------------|
| 930 | Service financier | 550.000,00 | 131.038.780,00 |
| 931 | Personnel permanent | 3.540.000,00 | 87.805.560,00 |
| 932 | Ensembles mobiliers et immobiliers | 5.445.500,00 | 18.062.474,00 |
| 934 | Administration générale | 3.546.000,00 | 50.641.798,00 |
| 936 | Voirie | 3.192.000,00 | 68.427.529,00 |
| 940 | Relations publiques | 934.000,00 | 5.055.559,00 |
| 942 | Sécurité et police | 101.000,00 | 1.786.000,00 |
| 943 | Enseignement | 5.000,00 | 31.965.977,00 |
| 944 | Oeuvres sociales scolaires | 8.732.000,00 | 29.058.305,00 |
| 945 | Sports et Beaux Arts | 171.000,00 | 12.330.000,00 |
| 951 | Services sociaux | 102.000,00 | 6.465.500,00 |
| 953 | Hygiène et protection sanitaire | 150.000,00 | 1.000,00 |
| 955 | Aide sociale | - | 22.921.000,00 |
| 965 | Domaine productif de revenus | 4.064.000,00 | - |
| 968 | Services industriels ou commerciaux gérés directement, concédés ou affermés | 6.967.000,00 | 25.074.757,00 |
| 970 | Charges et produits non affectés | 133.841.000,00 | 2.888.261,00 |
| 971 | Impôts obligatoires | 138.102.000,00 | - |
| 977 | Impôts complémentaires | 184.100.000,00 | 20.000,00 |
| | | 493.542.500,00 | 493.542.500,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 930 - SERVICE FINANCIER

| ARTICLE | S/C | L I B E L L E S | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|--|----------------------------|------------|----------------|
| 671 | | Intérêts | 62.053.000,00 | | 62.990.000,00 |
| 672 | | Frais financiers divers | 45.000,00 | | 25.000,00 |
| 6811 | | Dotation à l'amortissement des frais divers s/emprunts | 21.333,00 | | 21.333,00 |
| 831 | | Prélèvement pour dépenses extraordinaires | 73.275.820,00 | | 68.002.447,00 |
| 722 | | Intérêts des prêts et créances | 550.000,00 | 550.000,00 | |
| | | | | 550.000,00 | 131.038.780,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 931 - PERSONNEL PERMANENT

| ARTICLE | S/C | L I B E L L E S | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|-------------------------------------|----------------------------|--------------|---------------|
| 602 | | Habillement | 37.000,00 | | 56.000,00 |
| 610 | | Rémunération du personnel permanent | 61.906.000,00 | | 68.728.565,00 |
| 6121 | | Versement aux bénéficiaires | 100.000,00 | | 100.000,00 |
| 615 | | Rémunérations diverses | 1.151.000,00 | | 1.151.000,00 |
| 618 | | Charges sociales | 13.683.000,00 | | 17.378.995,00 |
| 6436 | | Frais de stage | 166.000,00 | | 166.000,00 |
| 6441 | | Honoraires médicaux | 35.000,00 | | 40.000,00 |
| 661 | | Frais de transport | 226.000,00 | | 180.000,00 |
| 6611 | | Frais de déplacement du personnel | 3.000,00 | | 5.000,00 |
| 708 | | Services payés du personnel | 17.000,00 | 70.000,00 | |
| 7330 | | Recouvrement sur le FNCAF | 1.771.000,00 | 1.800.000,00 | |
| 7331 | | Recouvrement prestations SS.CNRACL | 50.000,00 | 100.000,00 | |
| | | A reporter | | 1.970.000,00 | 87.805.560,00 |

M. ANNETTE : Les dépenses prévues sont supérieures aux recettes réalisées.

LE MAIRE : Il y a les 68 millions de Francs de prélèvement qui équilibrent cela.

Je mets aux voix ce chapitre.

M. GERARD G. : Attendez.

Pourrait-on savoir si on va voter globalement les chapitres, et ensuite les reprendre détail par détail ?

Je pense qu'il vaudrait mieux étudier d'abord les détails, comme cela -éventuellement- on peut espérer en supprimer quelques-uns, avant de voter globalement. Lorsqu'on aura ainsi voté, il sera difficile de les supprimer alors.

LE MAIRE : Nous passons d'un chapitre à un autre. C'est ce que nous sommes en train de faire.

M. GERARD G. : On reprendra cela après, en détail ?...

LE MAIRE : Pourquoi voulez-vous reprendre après cela ? Il n'y aura plus à le faire.

M. GERARD G. : On aurait aimé avoir un peu plus de précisions.

LE MAIRE : Pour l'instant, nous sommes rendus au niveau du chapitre 930 - Service financier de la Section de Fonctionnement. Vous avez là diverses rubriques. Ensuite, nous passerons au chapitre 931 - Personnel permanent de cette même Section ; et ainsi de suite, nous irons jusqu'à la fin du Budget. Tous les détails figurent ici.

M. ANNETTE : Je voudrais revenir sur le point de l'autofinancement.

LE MAIRE : Cela ne fait pas partie de ce chapitre.

M. ANNETTE : Mais si. Prélèvement pour dépenses extraordinaires : 73 millions de Francs en 1986 et 68 millions de Francs prévus pour 1987.

Est-ce qu'on espère que les recettes réalisées seront supérieures à celles prévues, ou que les dépenses qui seront réalisées vont être supérieures à celles prévues ?...

On va donc dégager pendant l'année un excédent pour contrebalancer les 68 millions de Francs par rapport aux 73 millions de Francs réalisés en 1986. Or, parmi les recettes du Budget de Fonctionnement telles qu'on les a examinées à 1 % près, l'octroi de mer est connu ; la Dotation Globale de Fonctionnement est annoncée -elle est de 5,7 %- ; les impôts locaux ont été fixés. Et donc, je ne vois pas bien ce sur quoi on pourrait jouer pour augmenter les recettes.

LE MAIRE : On n'augmente pas les recettes.

M. ANNETTE : On va les diminuer ?... Si on les maintient, on fera 68 millions de Francs.

LE MAIRE : Connaissant les recettes, on les fait cadrer avec les dépenses.

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : On laisse un fort prélèvement.

M. ANNETTE : Si on réalise les recettes telles qu'on les prévoit -493 millions de Francs de dépenses prévues qu'on va cadrer avec les recettes-, on fera un prélèvement de 68 millions de Francs, alors que l'année dernière, ce prélèvement a été de 73 millions de Francs.

LE MAIRE : Je vous répète une fois encore qu'il s'agit pour ce dernier chiffre de la somme B.P. + B.S. 1986. Si vous le voulez, disons que ce prélèvement a été de 73 millions de Francs en 1986, et que ce sera moins en 1987.

M. ANNETTE : Quelle est la possibilité de faire plus d'autofinancement avec le Budget Supplémentaire ?

LE MAIRE : Là-dessus, on doit payer le capital et l'intérêt. Ici, je crois qu'on ne règle que le capital.

M. CROCHET : Au niveau du Compte Administratif, on se rend compte que souvent il s'avère qu'on réalise des économies supplémentaires au niveau des dépenses ; ces économies viennent compléter l'autofinancement lors du Budget Supplémentaire suivant.

M. ANNETTE : On peut faire des économies, ou être en dépassement. Un B.S., ce n'est pas forcément des économies.

M. CROCHET : Il peut y avoir dépassement au niveau d'un chapitre, mais globalement on espère toujours faire quelques économies pour obtenir un autofinancement supplémentaire.

M. ANNETTE : Bien. Alors, je souhaite qu'on en fasse beaucoup.

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 930.

LE CHAPITRE 930 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
 CHAPITRE 931 - PERSONNEL PERMANENT (suite)

| ARTICLE | S/C | L I B E L L E S | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|-----------------------------------|----------------------------|--------------|---------------|
| 7332 | | | Report | 1.970.000,00 | 87.805.560,00 |
| 7379 | | Recouvrement sur traitement | 200.000,00 | 100.000,00 | |
| 782 | | Autres participations | 100.000,00 | 50.000,00 | |
| 799 | | Travaux d'investissement en régie | 1.620.000,00 | 1.320.000,00 | |
| | | Autres produits exceptionnels | 14.000,00 | 100.000,00 | |
| | | | | 3.540.000,00 | 87.805.560,00 |

M. ANNETTE : Au niveau de la rémunération du personnel permanent et des charges sociales, il y a une petite différence : 68 millions de Francs en 1986 contre 61 millions de Francs pour 1987, et 17 millions de Francs en prévision pour 1987 contre 13 millions de Francs réalisés en 1986.

M. CROCHET : Cette différence provient des cotisations supplémentaires que nous devons verser en 1987 à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, pour une somme de l'ordre de 2,2 millions de Francs.

LE MAIRE : C'est ce qu'on vous expliquait tout à l'heure à propos du prélevement par l'Etat.

Je mets aux voix le chapitre 931.

LE CHAPITRE 931 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 932 - ENSEMBLES IMMOBILIERS ET MOBILIERS
 BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------------------------|--------------|---------------|
| 600 | | Produits pharmaceutiques | 1.000,00 | | 1.200,00 |
| 602 | | Habillement | 433.200,00 | | 574.910,00 |
| 605 | | Produits d'entretien ménager | 416.940,00 | | 472.312,00 |
| 609 | | Autres fournitures | 5.650.820,00 | | 6.225.032,00 |
| 621 | | Impôts fonciers et taxes foncières | 1.080.000,00 | | 1.100.000,00 |
| 623 | | Taxes et impôts s/véhicules (vignettes) | 130.000,00 | | 160.000,00 |
| 630 | | Loyers, charges locatives | 1.025.000,00 | | 1.060.000,00 |
| 633 | | Acquisition de petit matériel | - | | 100.000,00 |
| 6312 | | Entretien de bâtiments (dératisation) | 50.000,00 | | 20.000,00 |
| 6314 | | Entretien matériel, outillage, mobilier | 1.175.450,00 | | 1.384.020,00 |
| 6315 | | Entretien matériel de transport (scc des mines) | 10.000,00 | | 15.000,00 |
| 634 | | Electricité, eau, gaz, assainissement | 5.800.000,00 | | 6.200.000,00 |
| 638 | | Primes d'assurance (véhicules, incendie) | 800.000,00 | | 750.000,00 |
| 7379 | | Autres participations | 750.000,00 | 865.500,00 | |
| 782 | | Travaux d'investissement en régie (fournitures) | 4.200.000,00 | 4.500.000,00 | |
| 799 | | Produits exceptionnels | 40.000,00 | 80.000,00 | |
| | | | | 5.445.500,00 | 18.062.474,00 |

000048

....48

M. ANNETTE : Les taux d'investissement en régie diminuent de l'ordre de 20 %, 1,3 million de Francs contre 1,6 million de Francs.

Est-ce une politique délibérée de la Mairie ?

M. CROCHET : La masse globale ne bouge pas ; elle est de l'ordre de 10,9 millions de Francs au niveau des divers chapitres.

Il y a eu une légère modification au niveau des partages entre les personnels et les fournitures. On passe effectivement de 1,6 million de Francs à 1,3 million ; on diminue donc de 300 000 Francs. Mais, parallèlement, à l'article 782 plus après, on augmente de 300 000 Francs : 4,5 millions de Francs au lieu de 4,2 millions en 1986. Globalement donc, la masse ne bouge pas ; la répartition des crédits à l'intérieur de cette masse seule fluctue.

M. ANNETTE : Ainsi, le personnel diminue, et les fournitures augmentent.

M. CROCHET : Dans certains cas, alors qu'on avait fixé la répartition à 50 % - 50 %, on s'est rendu compte en cours d'exercice que parfois le personnel représentait 60 % au lieu du taux prévu. On a donc rectifié ; mais, globalement, la masse ne change pas.

M. ANNETTE : Le poste "Autres fournitures" augmente de 10 %. Or, chacun sait que l'inflation est de l'ordre de 2 à 3 %.

Y a-t-il un réel besoin d'augmenter ce poste de 10 % ?

LE MAIRE : Il y a davantage d'investissements et plus d'entretien en parallèle. Ce n'est pas une question de masse constante ou de prix qui changent.

M. ANNETTE : Il y a 10 % de locaux en plus ?...

L'entretien des Cantines a diminué. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de le faire également ici ?

LE MAIRE : Diminuer les frais d'entretien de quoi ?...

M. ANNETTE : Je veux dire que, au niveau des Cantines, on a réussi - bien que le nombre de rationnaires reste le même - à diminuer certains frais, certaines charges...

LE MAIRE : Le domaine des Cantines est particulier. En fait, le nombre de rationnaires a baissé - cependant, les chiffres qui nous ont été communiqués par les directeurs d'école ne collent pas avec ceux que nous obtenons en totalisant le nombre de repas fournis ; nous ne savons pas comment procéder ceux-ci, car leurs chiffres sont moindres que les nôtres ; et, la Préfecture prend en compte les données que lui communiquent les directeurs d'école-.

Monsieur KICHENIN Axel quitte la salle à 18 H 18.

M. ANNETTE : Notre dépense a diminué. Il y a donc eu un effort ; et, je dirai qu'on a évité un certain gaspillage.

LE MAIRE : C'est simplement parce que le nombre de rationnaires a diminué. Nous en sommes à 19 000 enfants maintenant, contre 24 000 auparavant, il y a quatre ou cinq ans. Il y a donc une certaine marge.

M. ANNETTE : La différence provient donc uniquement du nombre de rationnaires qui a diminué.

LE MAIRE : Non. Cela diminuant, il y a une diminution forcée des financements.

A noter que ce qu'on perd en quantité, on le gagne en qualité. Vous savez bien qu'à présent la cuisine est bien meilleure dans nos Cantines.

Je mets aux voix le chapitre 932.

**LE CHAPITRE 932 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 934 - ADMINISTRATION GENERALE

| ARTICLE | S/C | L I B E L L E S | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------------------------|--------------|---------------|
| 600 | | Produits pharmaceutiques | 62.520,00 | | 64.446,00 |
| 602 | | Habillement | 5.500,00 | | 10.000,00 |
| 608 | | Fournitures de bureau | 606.200,00 | | 670.460,00 |
| 609 | | Autres fournitures | 101.000,00 | | 110.000,00 |
| 611 | | Rémunération du personnel non titulaire | 31.508.000,00 | | 31.527.000,00 |
| 6121 | | Versement aux bénéficiaires | 100.000,00 | | 150.000,00 |
| 615 | | Rémunérations diverses | 902.000,00 | | 902.000,00 |
| 618 | | Charges sociales | 11.527.000,00 | | 11.200.892,00 |
| 633 | | Acquisition de petit matériel | 28.000,00 | | 82.000,00 |
| 638 | | Assurance (responsabilité civile) | 800.000,00 | | 702.000,00 |
| 6620 | | Frais d'impression | 898.000,00 | | 1.135.000,00 |
| 6621 | | Frais de reliure | 100.000,00 | | 80.000,00 |
| 6629 | | Autres prestations de service | 45.000,00 | | 35.000,00 |
| 663 | | Documentation générale | 132.500,00 | | 140.000,00 |
| 664 | | Frais de poste et télécommunications | 1.200.000,00 | | 1.300.000,00 |
| 665 | | Frais d'actes et de contentieux | 360.000,00 | | 200.000,00 |
| 666 | | Indemnités aux Maire, Adjoints et Conseillers | 1.324.000,00 | | 1.324.000,00 |
| 6661 | | Indemnités aux Adjoints Spéciaux | 859.000,00 | | 859.000,00 |
| 667 | | Frais de mission Maire, Adjoints et Conseillers | 130.000,00 | | 150.000,00 |
| 7331 | | Recouvrement prestation SS | 100,00 | 1.000,00 | |
| 7332 | | Recouvrement sur traitement | 80.000,00 | 120.000,00 | |
| 73396 | | Recouvrement de frais de gestion générale | 15.000,00 | 20.000,00 | |
| 7379 | | Autres participations (aides ménagères) | 900.000,00 | 1.400.000,00 | |
| 782 | | Travaux d'investissement en régie | 2.000.000,00 | 2.000.000,00 | |
| 799 | | Autres produits exceptionnels | 10.000,00 | 5.000,00 | |
| | | | | 3.546.000,00 | 50.641.798,00 |

M. ANNETTE : En ce qui concerne le personnel, pourrait-on avoir un état annexé au Budget ?

LE MAIRE : Qu'est-ce que vous appelez un "état" du personnel ?

M. ANNETTE : Les postes du personnel, un état détaillé.

LE MAIRE : Vous voulez dire une liste des noms avec les salaires...

Ici, vous avez les chiffres se rapportant aux personnels titulaires et non titulaires.

M. ANNETTE : On n'a là que la rémunération, l'enveloppe.

LE MAIRE : Qu'est-ce que vous voulez savoir ?... Voulez-vous connaître l'effectif ?

M. ANNETTE : Oui, et savoir comment évolue le personnel sur une certaine période, connaître la situation du personnel.

LE MAIRE : La répartition du personnel par service ?...

M. ANNETTE : Oui, l'organisation : nombre de cadres A, d'attachés, de rédacteurs, etc...

LE MAIRE : Vous voulez donc connaître l'organisation du personnel par catégorie.

M. ANNETTE : Oui, par catégorie et par service, sans que soient communiqués les noms des personnes.

M. CROCHET : Ce qu'on peut vous dire actuellement, c'est qu'il y a à peu près 3 250 personnes qui travaillent à la Mairie, dont 487 titulaires, 1 500 journaliers et 1 264 personnes aux Cantines et Ecoles.

M. GERARD G. : Pour les titulaires, vous avez dit 457 ?...

M. CROCHET : 487.

M. GERARD G. : C'est-à-dire qu'il y a, sur ces 3 250 personnes employées à la Mairie, seulement 487 qui sont à peu près certaines de garder leur emploi.

LE MAIRE : Cela fait dix-neuf ans que je suis à la Mairie de Saint-Denis ; et, lorsque j'ai commencé, l'effectif était de l'ordre de 2 800 personnes. Maintenant, il y en a 3 200. C'est dire que si certaines personnes ont perdu leur emploi, d'autres en ont eu un.

M. GERARD G. : Est-ce qu'on pourrait avoir le ratio des grandes villes ?

M. CROCHET : Le dernier ratio que nous ayons date de 1985 et était de 49,9 % ; pour les grandes villes, à cette même époque, il devrait être de l'ordre de 44 - 45 %.

M. ANNETTE : Le ratio en personnel permanent, titulaire, journalier ?...

M. CROCHET : Au niveau des titulaires et des journaliers, je n'ai pas de ratio. Par contre, j'ai celui qui se rapporte à l'encadrement. On se rend

compte ainsi qu'il faudrait multiplier l'encadrement dionysien par quatre pour atteindre le niveau du ratio national.

M. ANNETTE : C'est-à-dire que vous choisissez les ratios qui vous conviennent.

En métropole, je suppose que c'est de l'ordre de 80 - 90 %. Je pense que vous savez cela.

M. CROCHET : Vous parlez du nombre de titulaires par rapport aux journaliers ?...

LE MAIRE : Sans doute. Mais, il ne suffit pas de simplement faire la comparaison avec les communes métropolitaines -puisque'elles n'ont pratiquement pas de journaliers-, mais également avec les autres communes d'outre-mer en général et de la Réunion en particulier, pour saisir la différence qui peut exister entre la Commune de Saint-Denis et d'autres.

M. GERARD M. : Il est bon de savoir qu'à Saint-Denis, on n'a jamais licencié personne.

LE MAIRE : Sauf pour faute(s) grave(s).

M. ANNETTE : Le débat se situe là : quelle(s) faute(s) grave(s) ?...

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 934.

**LE CHAPITRE 934 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 936 - VOIRIE

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------------------------|---------------------|----------------------|
| 600 | | Produits pharmaceutiques | 16.000,00 | | 16.000,00 |
| 602 | | Habillement | 66.400,00 | | 76.820,00 |
| 603 | | Carburant | 2.900.000,00 | | 2.700.000,00 |
| 605 | | Produits d'entretien ménager | 22.000,00 | | 25.000,00 |
| 606 | | Fournitures de voirie | 2.660.000,00 | | 2.700.000,00 |
| 609 | | Autres fournitures | 2.569.000,00 | | 2.469.000,00 |
| 611 | | Rémunération du personnel non titulaire | 37.132.000,00 | | 36.850.955,00 |
| 6121 | | Versement aux bénéficiaires | 100.000,00 | | 150.000,00 |
| 618 | | Charges sociales | 13.874.000,00 | | 13.219.554,00 |
| 630 | | Loyers, charges locatives | 5.700.000,00 | | 5.700.000,00 |
| 6301 | | Location de véhicules | 2.027.000,00 | | 2.000.000,00 |
| 631 | | Entretien et réparation à l'entreprise | 1.180.000,00 | | 1.080.000,00 |
| 633 | | Acquisition de petit matériel | 40.000,00 | | 40.000,00 |
| 634 | | Electricité, eau, gaz, etc (éclairage public) | 2.100.000,00 | | 1.400.000,00 |
| 6408 | | Frais de contrôle ligne BT | 4.700,00 | | 200,00 |
| 7007 | | Vente de matières | 100,00 | 1.000,00 | |
| 7332 | | Recouvrement s/traitement | 30.000,00 | 60.000,00 | |
| 7334 | | Frais contrôle distribution électricité | 100,00 | 1.000,00 | |
| 782 | | Travaux d'investissement en régie | 3.080.000,00 | 3.080.000,00 | |
| 799 | | Autres produits exceptionnels | 50.000,00 | 50.000,00 | |
| | | | | 3.192.000,00 | 68.427.529,00 |

000054

....54

M. ANNETTE : Je relève une baisse de l'article 634.

M. CROCHET : Au Budget Supplémentaire, une somme de 700 000 Francs a été portée, qu'on retrouvera au Compte Administratif et donc au Budget Supplémentaire 1987 ; somme qui s'ajoutera à 1,4 million de Francs, et fera donc 2,1 millions de Francs.

M. ANNETTE : Etant donné qu'il s'agit d'une dépense prévisible, je ne comprends pas qu'elle n'est pas tout de suite inscrite ici.

LE MAIRE : Il faut attendre le Compte Administratif. On sait cependant qu'il y aura cette dépense.

M. ANNETTE : C'est une dépense qu'on connaît.

M. GERARD G. : Il faut montrer que cela baisse !...

M. ANNETTE : Le Compte Administratif dégage cette recette ; mais, ici, il s'agit d'une dépense. On sait qu'on va dépenser 2,1 millions de Francs ; on inscrit 2,1 millions de Francs.

LE MAIRE : On sait qu'il y aura une recette supplémentaire, qu'on a déduite ici, mais qu'on rajoutera lorsqu'elle arrivera.

M. ANNETTE : Ainsi, on sousestime la dépense.

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 936.

**LE CHAPITRE 936 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, je constate qu'une association a le privilège de voir sa subvention augmenter de 100 %. La subvention allouée à l'A.D.P.E. passe de 730 000 à 1,4 million de Francs. C'est là une belle subvention. Il s'agit d'une association municipale ; et, en fait, là aussi, nous sommes lésés parce qu'il n'y a pas de représentant de l'opposition municipale qui puisse contrôler, vérifier les dépenses et l'utilisation de la subvention accordée par le Conseil Municipal. Je pense qu'il serait normal qu'une association qui bénéficie d'une telle subvention communale accepte la présence d'un élu de la minorité municipale en son sein, puisqu'il s'agit d'un fonctionnement assuré essentiellement grâce à cette subvention.

Il y a donc d'abord une hausse de 100 % de cette subvention ; ensuite, c'est un détournement de la démocratie que de débudgéter et de donner à des associations des subventions, alors qu'en fait elles sont fermées -pour y être admis, il faut être agréé par un petit comité qui n'agrée que les siens-.

Je trouve que ce n'est pas très convenable ; et, je réitère ma demande pour qu'un élu de la minorité municipale siége au sein du Conseil d'Administration de l'A.D.P.E., ou en soit membre, étant entendu que le Conseil Municipal alloue des subventions importantes à celle-ci, et qu'il s'agit en fait d'une activité de la Municipalité par association interposée.

LE MAIRE : La démocratie veut que ce soit un vote qui en désigne les membres. Ce vote a déjà eu lieu, et les membres ainsi désignés le sont pour la durée du mandat. Si, maintenant, quelqu'un souhaite démissionner -permettant à vous-même ou à quelqu'un d'autre d'y accéder-, alors je n'y suis pas opposé. Mais, il y a déjà eu vote, et ce dernier a été public. Je ne vais donc pas revenir là-dessus.

La démocratie consiste à voter pour les uns et à ne pas voter pour les autres.

M. ANNETTE : Ecoutez, on ne va pas se cacher derrière un vote mascarade.

LE MAIRE : Je ne cache rien du tout.

M. ANNETTE : On s'est mis d'accord en disant : on prend les élus de la majorité, et on écarte ceux de l'opposition.

Je crois que le vote a été la décision qui a consisté à écarter les élus de l'opposition. Il n'y a pas eu de vote ; le reste, c'est une mascarade.

LE MAIRE : Lorsqu'on écarte les élus de l'opposition, c'est une mascarade.

M. ANNETTE : Bien sûr. Lorsqu'on le fait au sein des commissions, des associations, c'est de la mascarade.

LE MAIRE : Mais alors, il y a nombre de Conseils qui font de la mascarade.

M. ANNETTE : Et vous, vous donnez l'exemple.

Monsieur NATIVEL Jean Marc quitte la salle à 18 H 30.

LE MAIRE : Je ne le fais pas. Je ne fais qu'appliquer la démocratie, et c'est tout. Les gens votent ; il y a une majorité qui agit, une minorité qui critique.

M. ANNETTE : C'est comme cela que l'opposition n'est pas dans les commissions alors que, dans tous les Conseils Municipaux, les membres de la minorité municipale siègent au sein de ces organes.

LE MAIRE : Ce n'est pas vrai.

M. ANNETTE : Mais si, je peux vous en citer.

LE MAIRE : Non, ce n'est pas vrai.

La majorité gouverne ; et la minorité critique. C'est là tout ce que j'ai à vous dire. Ce sont les électeurs qui jugent en fin de course.

M. ANNETTE : La démocratie fait une place à la minorité. Vous, vous l'écartez systématiquement.

LE MAIRE : Si elle ne faisait pas de place à la minorité, vous ne seriez pas là.

M. ANNETTE : On est là, avec la portion congrue : on ne peut pas siéger en commission, ni au sein des associations.

LE MAIRE : Il fallait sortir parmi les premiers.

M. GERARD G. : Mon Cher Collègue, vous pouvez toujours demander les comptes.

LE MAIRE : Exactement.

M. ANNETTE : Les comptes manipulés ?!...

M. GERARD G. : Il faut les consulter.

LE MAIRE : Tout le monde connaît le travail fait par l'A.D.P.E.. Nous avons des résultats ; les comptes ont été faits. Les opérations menées par cette association sont claires et nettes, et ne cachent rien du tout.

M. ANNETTE : Ne détournez pas le débat. Il ne s'agit pas de porter une appréciation sur le travail de l'A.D.P.E.. Il s'agit de dire que ladite association bénéficie d'une subvention importante du Conseil Municipal ; que, au sein de ce dernier organe, il y a une majorité et une minorité ; et qu'il me paraît normal qu'un membre de la minorité municipale siège au sein d'une telle association qui bénéficie d'une subvention aussi importante.

LE MAIRE : Vous pouvez demander les comptes que vous voulez, on vous les communiquera.

M. ANNETTE : Ce n'est pas suffisant.

LE MAIRE : Je ne peux pas vous dire mieux. Tout est clair ; vous pouvez obtenir les comptes.

M. ANNETTE : Cela, c'est la loi : n'importe quel citoyen peut demander les

comptes. Nous, nous sommes des élus de la minorité municipale ; et, nous voulons siéger au sein de cette association. Et vous, vous avez verrouillé celle-ci.

LE MAIRE : Ce n'est pas moi. Ce sont tous ceux qui sont ici.

M. ANNETTE : Vous, vous ne faites rien. Tout se passe sans vous.

LE MAIRE : Non, cela ne se passe pas sans moi. Mais, les gens votent eux-mêmes.

M. ANNETTE : Ils votent comme vous leur demandez de voter.

LE MAIRE : Encore heureux, non ?!...

M. ANNETTE : Alors, ne vous cachez pas derrière le vote.

LE MAIRE : Non.

M. ANNETTE : C'est vous qui avez décidé ; et puis, c'est fait.

LE MAIRE : Assez de bavardages.

M. ANNETTE : Votons !...

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 940.

**LE CHAPITRE 940 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

Vous voyez que vous ne votez pas des sommes que vous voulez contrôler après. Et moi, je vous dis que vous pourrez les contrôler quand même.

M. ANNETTE : Nous les voterons, quand nous les contrôlerons ; quand, tout au moins, nous serons associés au contrôle.

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 943 - ENSEIGNEMENT

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|--|----------------------------|----------|---------------|
| 600 | | Produits pharmaceutiques | 18.000,00 | | 20.000,00 |
| 611 | | Rémunération du personnel non titulaire | 15.822.000,00 | | 16.451.595,00 |
| 615 | | Rémunérations diverses (indemnités logement) | 9.000.000,00 | | 9.000.000,00 |
| 618 | | Charges sociales | 6.226.000,00 | | 6.294.382,00 |
| 6455 | | Frais de transport (sorties pédagogiques) | 200.000,00 | | 200.000,00 |
| 7332 | | Recouvrement sur traitements | 10.000,00 | 5.000,00 | |
| | | | | 5.000,00 | 31.965.977,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 944 - OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|--|----------------------------|----------|---------------|
| 611 | | Rémunération du personnel non titulaire (distr. de lait) | 444.000,00 | | 406.077,00 |
| 618 | | Charges sociales | 163.000,00 | | 144.228,00 |
| 6455 | | Frais de transport (R. scolaire) | 12.970.000,00 | | 13.000.000,00 |
| 657 | | Subventions | | | 2.983.000,00 |
| | | | | | |
| | | - Caisse des Ecoles | 1.550.000,00 | | |
| | | - ADA | 700.000,00 | | |
| | | - Ecoles privées | 50.550,00 | | |
| | | - Ecole de musique | 144.000,00 | | |
| | | | | | |
| | | A reporter | | | 16.533.305,00 |

0000061
.../...61

M. ANNETTE : A l'article 6406 - Contingent pour Service Incendie : 770 000 Francs contre 600 000 Francs en 1986, c'est-à-dire près de 30 % d'augmentation. C'est l'application d'une règle ?...

M. CROCHET : Ce chiffre nous est donné directement par le Service Incendie, d'office.

M. ANNETTE : D'accord. 30 %, ce n'est pas mal...

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 942.

LE CHAPITRE 942 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

Messieurs VITRY Michel et TANDRYA Fred quittent la salle à 18 H 33.

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 943.

5 oppositions ?...

M. GERARD G. : Non, 4 oppositions.

LE MAIRE : 4 seulement ?!...

M. GERARD G. : Oui. J'ai bien le droit de voter enfin quelque chose.

LE MAIRE : Pour bien vous faire voir des instituteurs !...

LE CHAPITRE 943 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(4 OPPOSITIONS).

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 944

LE CHAPITRE 944 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(4 OPPOSITIONS).

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
 CHAPITRE 945 - SPORTS ET BEAUX ARTS (suite)

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|----------------------------|----------------------------|------------|---------------|
| | | Reports | | | |
| | | - OMDIA | 570.000,00 | | |
| | | - OMTL | 500.000,00 | | |
| | | - Prévention Chaudron | 45.000,00 | | |
| | | - Divers | 2.428.000,00 | | |
| | | - CRASSE | 30.000,00 | | |
| | | - LIVE | 70.000,00 | | |
| | | - CRAC | 1.000.000,00 | | |
| 7006 | | Droits d'entrée (piscines) | 170.000,00 | 170.000,00 | |
| 799 | | Produits exceptionnels | 100,00 | 1.000,00 | |
| | | | | 171.000,00 | 12.330.000,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
 LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 951 - SERVICES SOCIAUX

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------------------------|----------|------------|
| 600 | | Produits pharmaceutiques | 2.500,00 | | 2.500,00 |
| 615 | | Rémunérations diverses | 35.000,00 | | 35.000,00 |
| 618 | | Charges sociales (retraités d'avant 1948) | 30.000,00 | | 30.000,00 |
| | | A reporter | | | 67.500,00 |
| | | | | | .../....66 |

M. ANNETTE : Au niveau de l'article 657, ADA correspond à quoi ?...

LE MAIRE : Il s'agit du Conservatoire.

M. ANNETTE : Sa subvention augmente d'environ 30 %, tout comme pour l'Ecole de Musique.

Est-ce qu'on peut savoir si le problème des enseignants a été résolu ?

LE MAIRE : C'est justement pour régulariser les charges sociales que cela a beaucoup augmenté.

M. ANNETTE : Maintenant donc, ces enseignants bénéficient de la couverture sociale, et sont déclarés.

LE MAIRE : Oui.

M. ANNETTE : L'O.M.S. voit sa subvention diminuer de 50 %. Je croyais, depuis quelque temps, qu'on devait faire un effort en faveur des sportifs. Et, je crois que diminuer de 50 % la subvention allouée à l'O.M.S. n'est sans doute pas une bonne chose.

LE MAIRE : Cela n'est pas diminué ; simplement, on a mis cette somme de 1 million de Francs pour démarrer.

D'autres postes aussi sont diminués dans la mesure où nous voulons procéder à des contrôles avant d'aller plus avant.

M. ANNETTE : Vous avez pour l'O.M.J. la somme de 5,890 millions de Francs qui ne change pas.

LE MAIRE : Cela, c'est pour permettre le démarrage du premier semestre en gros.

M. ANNETTE : C'est une avance ; mais, ce n'est pas le budget ?...

LE MAIRE : En effet.

M. ANNETTE : Divers : 2,428 millions de Francs alors que, l'année dernière, il y a eu 161 800 Francs. Cela correspond à quoi ?...

LE MAIRE : Toutes les sommes qui n'ont pas été attribuées à l'O.M.J., à l'O.M.S., etc... ont été regroupées à ce niveau. Cela reviendra par ailleurs en séance devant le Conseil Municipal -rien n'est attribué en dehors de cette assemblée-.

Monsieur CAZANOVE Serge revient dans la salle à 18 H 34.

M. ANNETTE : On vote 2,4 millions de Francs. C'est la somme d'un certain nombre de choses. On n'invente pas cela.

LE MAIRE : Il y a la demande que les différents organismes ont faite, et qui a été prise en compte. Cependant, on émet une réserve pour l'attribution de ce qui reste en disant qu'après contrôle on décidera.

M. ANNETTE : On avait commencé à financer le transport des sportifs.

.../...

Qu'est-ce qu'on a prévu pour 1987 ?

LE MAIRE : On continue à le faire.

M. ANNETTE : Pourquoi est-ce que cela n'est pas prévu ici ?...

LE MAIRE : Le financement est inclu dans cette somme.

M. ANNETTE : C'est-à-dire que, si on enlève le transport à ce niveau, il ne restera plus que 500 000 Francs.

LE MAIRE : D'ici là, on va abonder cette somme.

M. ANNETTE : D'accord. Mais, les associations sportives -comme toutes les entreprises- vont préparer leur budget. Si on avait fait diligence, on leur aurait dit qu'on renouvèle le montant alloué l'année dernière. Ainsi, elles auraient pu se baser sur un montant de subvention. C'est ce que nous aurions dû faire.

LE MAIRE : Nous voulons voir la vérité de leurs dépenses pour l'année dernière.

Messieurs VITRY Michel et TANDRYA Fred
reviennent dans la salle à 18 H 35.

M. ANNETTE : Les comptes de l'O.M.S. sont plus clairs qu'ils ne l'ont jamais été. Dans le passé, il y avait un tas de trafics, de fausses écritures, etc...

LE MAIRE : La mesure est générale.

M. ANNETTE : Tout le monde le sait : aujourd'hui, il y a une clarification des comptes de l'O.M.S.. Je ne vois pas pourquoi on retarde l'attribution de cette subvention.

De plus, l'O.M.S. a - 50 % par rapport à 1986, alors que l'O.M.J. a exactement la même subvention en 1987.

LE MAIRE : Cela a été bloqué pour tout le monde.

M. ANNETTE : Il y a deux poids, deux mesures. Regardez, lisez comme moi :
O.M.J. - 5,890 millions de Francs - 5,890 millions de Francs et O.M.S. -
1 million de Francs - 1,5 millions de Francs -soit pour ce dernier - 50 %.

Je m'explique mal ces deux poids, deux mesures.

LE MAIRE : Ce n'est pas "deux poids, deux mesures".

M. ANNETTE : Mais si : - 50 % pour l'O.M.S. et la même dotation en 1987 pour l'O.M.J..

LE MAIRE : L'O.M.J. doit avoir plus ; ce n'est pas ici la somme définitive. L'O.M.J. a des prestations nouvelles.

M. ANNETTE : Mais, elle a déjà aujourd'hui ce qu'elle avait en 1986.

.../...

LE MAIRE : Nous voulons savoir si ce que ces associations ont fait jusqu'à maintenant colle avec la réalité.

M. ANNETTE : On n'attend pas le Budget Primitif pour savoir cela.

M. MAHE : Il faut aussi dire que la diminution n'est pas de 50 % ; cette somme ramenée à 1,5 million de Francs représente - 33 %.

M. ANNETTE : 500 000 Francs sur 1 million de Francs.

LE MAIRE : Chacun aura sa part. Ce n'est donc pas la peine de vous décarcasser là.

M. ANNETTE : Admettons que je me décarcasse. Je demande des explications.

LE MAIRE : Tant qu'il y aura ici des journalistes présents, vous allez le faire.

M. ANNETTE : Mais, pas du tout.

LE MAIRE : Tout à l'heure, vous interviendrez moins.

M. ANNETTE : S'il y a quelqu'un qui aime les journalistes et les photographes, vous êtes bien placés pour en parler.

LE MAIRE : Les sommes portées ici ne sont pas définitives. De sorte, vous pouvez regretter cette procédure. Pour notre part, nous allons effectuer un contrôle, dès les premiers mois de l'année ; et, ensuite, cela revendra devant vous.

M. ANNETTE : Quand ?... A quel moment ?...

LE MAIRE : Nous vous communiquerons alors les chiffres définitifs.

M. ANNETTE : Quand les associations connaîtront-elles ces montants exacts de subventions ?

LE MAIRE : Je ne peux vous répondre sans risque d'erreur -peut-être lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, ou lors de la suivante, mais pas plus après-.

M. GERARD G. : Est-ce qu'on pourrait avoir une explication à propos de l'O.M.T.L. ?

J'ai lu dans la presse que cet Office avait fait venir des chanteurs, financé leurs déplacements... ; mais, par contre, c'est un autre organisme qui s'est chargé de l'animation, et a récolté les recettes.

Je voudrais savoir si l'O.M.T.L. a été dédommagé pour la venue de ces chanteurs. J'aimerais avoir des explications là-dessus.

M. BOYER E. : En fait, l'O.M.T.L. s'est réservé les trois chanteurs qui sont passés dernièrement à la Réunion. C'est cet Office qui a assuré entièrement le financement, c'est-à-dire le bénéfice, comme le déficit éventuel.

Pour RENAUD, il y a eu des recettes supplémentaires ; mais, pour le spectacle suivant, il y a eu déficit ; et, nous espérons qu'avec Jeanne MAS

cela va s'équilibrer.

M. GERARD G. : Ah, bien.

M. BOYER : Ici également, les comptes des trois spectacles sont mis à votre disposition.

M. GERARD G. : D'accord.

M. BOYER : Les trois spectacles dont il est question ici ont été achetés clés en main.

M. GERARD G. : L'animateur intervient à ce niveau. Il loue ses services, en quelque sorte.

M. BOYER : Tout est pris en compte au niveau du prix. Il est évident que nous louons le chapiteau ; que nous payons les prestations des chanteurs et les frais d'avion...

M. ANNETTE : Et, avant Jeanne MAS, le solde est de quel ordre ?...

M. BOYER : Actuellement, il doit être d'environ 100 000 Francs de déficit, parce que le deuxième spectacle n'a pas marché ; mais, avec Jeanne MAS, nous pensons pouvoir absorber ce déficit.

M. GERARD G. : C'est-à-dire qu'il y a quelqu'un qui est sûr de s'en sortir, c'est celui qui loue son chapiteau.

M. BOYER : Cela est vrai pour tout spectacle acheté clés en main.

LE MAIRE : Ce n'est pas vrai dans ce cas, car l'animateur concerné a déposé son bilan.

M. GERARD G. : La subvention de Saint-Paul n'a donc pas marché...

Est-ce qu'on aura une mise au point pour le prochain vote ? Lorsqu'on reviendra sur les détails en quelque sorte, est-ce qu'on pourra alors avoir des chiffres définitifs ?

M. BOYER : Pour ces trois spectacles, quand vous le voudrez.

M. GERARD G. : Le troisième n'a pas encore eu lieu. On ne peut donc pas avoir ces chiffres.

M. BOYER : Il va avoir lieu samedi -on pourrait vous y inviter d'ailleurs-. Nous attendons 6 000 personnes. Et, nous espérons ne plus être déficitaires alors. Il est vrai que ce genre de spectacle coûte très cher ; et, il suffirait qu'il pleuve samedi pour qu'il y ait problème. C'est une option à prendre.

M. GERARD G. : Que vous ne prenez pas, vous ; mais que vous faites prendre aux contribuables...

M. BOYER E. : Mais non, dans la mesure où ce sont des spectacles achetés clés en main.

M. GERARD G. : Oui. Mais, par qui ?... Par la Mairie. Et la Mairie, c'est qui ?... Ce sont les contribuables.

M. BOYER : Avec un certain nombre de spectacles, nous arrivons à ne pas être déficitaires.

De plus, je pense que vous n'allez pas déboursier un Franc pour ces trois spectacles, Monsieur GERARD.

M. GERARD G. : Je l'espère...

Pour l'instant, il semblerait que cela est mal parti.

M. BOYER : Mais non, pas du tout.

Nous sommes aujourd'hui pour Jeanne MAS à 3 000 places vendues, et à près d'une semaine du spectacle. A noter qu'aucun autre spectacle n'a enregistré une telle vente à moins d'une semaine de son déroulement.

M. ANNETTE : Quel est l'intérêt du promoteur à sous-traiter cela avec T.O.M.T.L., si ce sont des spectacles garantis, intéressants, bénéficiaires ?...

M. BOYER : Le promoteur ne pouvait plus le faire, Monsieur le Maire vient de vous le dire. Aussi, nous avons acheté ces trois spectacles parce que, normalement, il n'a plus le droit d'en faire. Sinon, nous n'aurions pas fait cela ; ce qui d'ailleurs n'est pas du tout dans le cadre habituel de nos activités.

Nous avons acheté ces trois spectacles parce que nous avons considéré qu'ils pourraient se révéler intéressants ; et, nous sommes certains que nous n'aurons pas de problème.

M. ANNETTE : Ce n'est pas une nouvelle orientation... une politique de T.O.M.T.L. ?...

M. BOYER : Il est possible que, si nous ne sommes pas déficitaires du tout, ce soit une nouvelle orientation qui sera proposée pour 1987. Quand l'aménagement du Stade de l'Est sera achevé, on pourra faire venir des artistes à moindres frais et sans risque ; à ce moment-là, ce pourrait être une nouvelle orientation que de programmer six à sept spectacles en cours d'année -et sans location de chapiteau, bien sûr-. Le chapiteau serait alors probablement installé à Saint-Pierre ; ce qui nous permettra de réaliser deux spectacles et donc de rentabiliser la venue d'un grand chanteur -ce que nous ne pouvons pas faire à l'heure actuelle-.

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 945.

LE CHAPITRE 945 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
 CHAPITRE 951 - SERVICES SOCIAUX (suite)

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | REGETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---------------------------------|----------------------------|------------|--------------|
| 657 | | Subventions | | | 67.500,00 |
| | | Reports | | | 6.398.000,00 |
| | | - CASPEC | 1.900.000,00 | | |
| | | - BHS | 2.750.000,00 | | |
| | | - Zoo | 275.000,00 | | |
| 716 | | Concessions dans les cimetières | 70.000,00 | 101.000,00 | |
| 799 | | Produits exceptionnels | 15.100,00 | 1.000,00 | |
| | | | | 102.000,00 | 6.465.500,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
 LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 953 - HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | REGETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------------------------|------------|----------|
| 657 | | Subventions | | | |
| | | (au Comité de Dépense contre l'Alcoolisme) | 1.000,00 | | 1.000,00 |
| 73394 | | Recouvrement participations et prestations (incinération) | 200.000,00 | 150.000,00 | |
| | | | | 150.000,00 | 1.000,00 |

0000072
 .../...

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, je vois que le C.A.S.P.E.C. va recevoir une subvention de 2,4 millions de Francs contre 1,9 million de Francs en 1986, soit une progression de 26 %.

Je crois que ce Comité prélève un pourcentage sur les rémunérations.

LE MAIRE : Non, ce n'est pas cela.

M. ANNETTE : C'est un peu comme pour les comités d'entreprise.

LE MAIRE : Il reçoit un pourcentage calculé à partir de la masse des salaires.

M. ANNETTE : Cette masse progresse de 7 - 8 % ; et là, tout d'un coup, la subvention allouée au C.A.S.P.E.C. augmente davantage.

LE MAIRE : C'est le même pourcentage. Cela n'a pas changé.

M. ANNETTE : Mais, quelle est cette masse ?... Où se trouve-t-elle ?

Tout à l'heure, on parlait de la masse des rémunérations.

LE MAIRE : Oui. Il s'agit de la masse des salaires perçus par tous les employés.

M. ANNETTE : Et, cette masse est de quel ordre ?...

LE MAIRE : Ce sont les salaires de tous les employés, qu'ils soient titulaires ou journaliers.

M. ANNETTE : Cette masse n'a pas augmenté de 26 % ?...

LE MAIRE : Non. Mais, je vous répète que cela est calculé sur la masse des salaires.

M. ANNETTE : Ecoutez, il faut que cela soit clair.

Soit la masse des salaires a augmenté de 26 %, le pourcentage prélevé par la C.A.S.P.E.C. étant le même, cela aboutit à un résultat de + 26 % ; soit sur une base qui augmente de 7 - 8 %, on augmente le taux de prélèvement, et ainsi on arrive à + 26 %.

Je veux comprendre comment on a pu arriver à cette progression de 26 %, alors que la masse des rémunérations, elle, a progressé de 7 - 8 %, ou même de 5 - 6 %.

M. CROCHET : Dans les 2,4 millions de Francs, il y a une nouvelle demande du C.A.S.P.E.C. pour une participation au niveau des employés communaux -des journaliers, en particulier- d'une aide à l'adhésion à la Mutuelle.

LE MAIRE : Oui. Cela correspond aux 400 000 Francs seulement.

M. CROCHET : Il s'avère qu'actuellement un nombre important de journaliers ne peuvent pas adhérer à la Mutuelle, parce que cela coûte assez cher. Et donc, le C.A.S.P.E.C. a fait une demande au Maire pour qu'il y ait une certaine somme supplémentaire au Budget de 1987 destinée à cette adhésion d'employés communaux à la Mutuelle.

LE MAIRE : Autrement dit : il faut prendre en compte une somme de 2 millions de Francs par rapport à celle de 1,9 million de Francs de 1986.

M. ANNETTE : C'est donc cela : le pourcentage normal amène au chiffre de 2 millions de Francs ; et, il y a une somme de 400 000 Francs qui représente une subvention destinée à la Mutuelle pour les journaliers. Cela est plus clair.

LE MAIRE : Veuillez m'en excuser : j'ai omis de vous préciser cette répartition.

M. ANNETTE : Le reste est consacré à l'animation. Le C.A.S.P.E.C., c'est le "comité d'entreprise" du personnel communal.

LE MAIRE : Oui. Nous n'avons pas droit à un tel comité. Disons que c'est quelque chose qui y ressemble.

M. GERARD G. : Le sigle "BHS" signifie quoi ?...

M. CROCHET : Il s'agit du Bureau d'Habitat Social.

M. ANNETTE : Est-ce que, pour financer la Mutuelle, le C.A.S.P.E.C. a prélevé une part sur ses fonds propres ?

LE MAIRE : Oui. Il y a une partie financée sur fonds propres et une autre par la subvention.

M. ANNETTE : La Mutuelle va demander combien ?... 600 - 700 000 Francs ? Cela permettrait de voir l'effort demandé.

LE MAIRE : On ne le sait pas encore. Cependant, cette somme de 400 000 Francs est portée sur un compte bloqué ; et, le C.A.S.P.E.C. ne peut pas dépenser cette somme pour autre chose -elle est uniquement consacrée à cela-.

M. ANNETTE : Ne pourrait-on pas faire paraître cela différemment ?... Cela doit-il nécessairement entrer sous la rubrique "CASPEC" ?... Ne pourrait-il pas y avoir une autre affectation ?...

LE MAIRE : Il n'y a pas d'affectation distincte.

M. ANNETTE : Ainsi, lorsqu'on vote une subvention à une association, cette dernière est maîtresse de la subvention qui lui est allouée.

LE MAIRE : Oui. Mais, si on affecte une somme à un usage particulier, une association ne peut pas l'utiliser pour autre chose.

Ainsi, sur les 2 millions de Francs qui lui sont alloués, le C.A.S.P.E.C. devra prendre en compte tout ce qui concerne les couronnes mortuaires, les fleurs, etc... Cela lui est imposé. Il ne peut refuser de régler de telles dépenses.

M. ANNETTE : Je veux bien qu'il y ait un effort pour la Mutuelle ; mais, il faut que cet effort soit partagé. Et, c'est au niveau de la participation réelle du personnel au C.A.S.P.E.C. qu'on n'a pas d'indication. Avant de voter les 400 000 Francs, il aurait été bon de voir cela. On ne peut pas vouloir un avantage supplémentaire, qui est la Mutuelle -ce qui est une bonne chose-, sans qu'il y ait un minimum d'effort. J'admets que le

personnel ne puisse pas faire tout l'effort voulu de payer les cotisations. On participe donc. Mais, on pourrait discuter de la répartition de la charge entre le Budget Municipal et le personnel. Si cela coûte 400 000 Francs, il n'est pas normal que le Budget Communal participe en totalité pour ces cotisations.

LE MAIRE : Une part est payée par le personnel ; une autre part est couverte par ces 400 000 Francs.

M. ANNETTE : A-t-on une idée de ces parts respectives ?... 1/3, 10 % ?...

LE MAIRE : On ne le sait pas encore. On le saura en cours d'année.

M. ANNETTE : On approvisionne des comptes sans en connaître l'usage...

M. GERARD G. : Sur quelle(s) base(s) établissez-vous ce Budget ?... Moi, c'est cela que je ne comprends pas.

Monsieur DINDAR Ibrahim quitte la salle à 18 H 48.

LE MAIRE : Le système du C.A.S.P.E.C. fonctionne suivant un contrôle exercé a posteriori. Nous donnons ainsi aux employés la possibilité de gérer eux-mêmes leurs propres affaires. Après cela, nous voyons les comptes qu'ils établissent ; et, en fonction de ce qui a été réalisé, nous leur accordons ou nous leur refusons les aides demandées.

M. ANNETTE : On demande une subvention particulière pour aider le personnel à adhérer à la Mutuelle. On estime le coût de l'opération : par exemple, 600 000 Francs ; le C.A.S.P.E.C. demande une subvention de 400 000 Francs, et le personnel participe donc pour 200 000 Francs. Dans ce cas, tout est clair. Par contre, si on nous dit que les 400 000 Francs vont être alloués au C.A.S.P.E.C. pour la prise en charge des cotisations de la Mutuelle, et que le personnel concerné ne paiera rien, alors là, nous ne sommes pas d'accord -il ne serait pas normal que la Commune participe à cette dépense en totalité-.

LE MAIRE : Le calcul a été fait. Le C.A.S.P.E.C. participe sur une base de 100 Francs.

M. ANNETTE : 100 Francs sur quelle(s) somme(s) ?...

LE MAIRE : Cela varie de 120 à 240 Francs.

M. CROCHET : Et jusqu'à 300 Francs.

LE MAIRE : Le C.A.S.P.E.C. versera à chaque fois un maximum de 100 Francs.

M. ANNETTE : Cela, c'est mensuel ?...

LE MAIRE : Oui.

Monsieur NATIVEL Jean Marc revient dans la salle à 18 H 49.

M. ANNETTE : Cela varie-t-il en fonction du salaire ?...

.../...

M. CROCHET : Cela dépend du nombre de personnes composant la famille.

M. ANNETTE : Et du salaire également ?...

M. CROCHET : Pas du tout.

LE MAIRE : Le montant des cotisations est variable. Pour la personne qui devra payer 120 Francs, le C.A.S.P.E.C. n'interviendra que pour 20 Francs. Pour la personne qui devra acquitter la somme de 240 Francs, il versera 100 Francs. On a calculé sur cette base ; et, on a abouti à la somme de 400 000 Francs.

M. ANNETTE : Cette subvention va-t-elle être renouvelée tous les ans, ou est-ce que cela va être dégressif ?...

LE MAIRE : Cela dépendra de l'usage qui en sera fait en 1987. On pourra alors réviser cette somme de 400 000 Francs.

Je mets aux voix le chapitre 951.

LE CHAPITRE 951 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

M. ANNETTE : La subvention au Comité de Défense contre l'Alcoolisme est bien de 1 000 Francs ?... Ce n'est pas une aide cela. Ce serait davantage une aide au développement de l'alcoolisme. Avec 1 000 Francs, on ne va pas pouvoir entreprendre grand chose.

LE MAIRE : Peut-être cela servira-t-il à payer une seule bouteille !...

Je mets aux voix le chapitre 953.

LE CHAPITRE 953 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 955 - AIDE SOCIALE

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|--|----------------------------|----------|---------------|
| 6401 | | Contingent pour dépenses d'Aide Sociale | 27.500.000,00 | | 22.200.000,00 |
| 657 | | Subventions | <u>721.000,00</u> | | 721.000,00 |
| | | - Foyer populaire St-Jacques | 4.000,00 | | 4.000,00 |
| | | - Tribunal pr enfants | 4.000,00 | | 4.000,00 |
| | | - APEIR | 3.000,00 | | 3.000,00 |
| | | - Anciens combattants | 2.000,00 | | 2.000,00 |
| | | - Ass.Nat. des amis des Polios | 5.000,00 | | 5.000,00 |
| | | - Sté Ouvrière | 2.000,00 | | 2.000,00 |
| | | - GIHP | 100.000,00 | | 100.000,00 |
| | | - Aveugles de la Réunion | 5.000,00 | | 5.000,00 |
| | | - APEDAR | 5.000,00 | | 5.000,00 |
| | | - Médailleurs Militaires | 2.000,00 | | 2.000,00 |
| | | - ADAPEI | 5.000,00 | | 5.000,00 |
| | | - Ligue contre le cancer | 10.000,00 | | 10.000,00 |
| | | - ARAJUFA | 80.000,00 | | 49.100,00 |
| | | - Assistance aux libérés | 2.000,00 | | 2.000,00 |
| | | - Ass. Réunionnaise d'entraide aux libérés | 2.000,00 | | 2.000,00 |
| | | - AURAR | 5.000,00 | | 5.000,00 |
| | | - Divers | 80.000,00 | | 127.100,00 |
| | | - AFASEH | 5.000,00 | | 5.000,00 |
| | | - BAS | 400.000,00 | | 1.600.000,00 |
| | | | | - | 22.921.000,00 |

LE MAIRE : Le total des subventions allouées reste le même. Par contre, il vous est demandé de modifier le montant se rapportant à l'ARAJUFA qui est de 50 000 Francs et devient 80 000 Francs, et le montant des divers de 110 000 Francs passant à 80 000 Francs.

M. ANNETTE : Pour le BAS, 1,6 million de Francs en 1986 et 400 000 Francs en 1987.

LE MAIRE : Le Bureau d'Aide Sociale a de fortes sommes en réserve ; et donc, il n'est pas nécessaire de lui attribuer autant d'argent qu'en 1986.

M. ANNETTE : Combien va-t-on dépenser ? Pourrait-on avoir une idée du budget ?

M. CROCHET : Le budget global est sensiblement le même ; mais, effectivement, comme il y a eu des réserves l'année dernière, pour compléter au niveau du B.P., le Bureau d'Aide Sociale n'a que 400 000 Francs.

LE MAIRE : C'est là simplement un complément.

M. ANNETTE : Avec ces 400 000 Francs, pourra-t-on faire face ?... N'y a-t-il pas d'améliorations, de changements dans les aides sociales ?...

LE MAIRE : Oui, on pourra faire face. Cette somme allouée au B.A.S. complète ce qui lui manque au niveau de son budget.

M. CROCHET : Il faut noter une petite amélioration au niveau des enterrements.

M. ANNETTE : Cela provient de la décision prise d'accorder les prestations d'un enterrement de première classe à tous.

M. CROCHET : C'est cela.

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 955.

**LE CHAPITRE 955 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 965 - DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS

| ARTICLE | S/C | L I B E L L E S | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|-----------------------------------|----------------------------|--------------|----------|
| 7122 | | Droits de stationnement des taxis | 22.000,00 | 22.000,00 | |
| 7140 | | Location de terrains nus | 200.000,00 | 180.000,00 | |
| 7142 | | Location de bâtiments | 1.750.000,00 | 1.800.000,00 | |
| 715 | | Droits de voirie | 150.000,00 | 150.000,00 | |
| 7150 | | Stationnement payant | 1.100.000,00 | 1.200.000,00 | |
| 7155 | | Droits de fourrière | 10.000,00 | 10.000,00 | |
| 719 | | Autres produits domaniaux | 150.000,00 | 700.000,00 | |
| 721 | | Revenus des Titres et Rentes | 100,00 | 1.000,00 | |
| 799 | | Autres produits exceptionnels | 1.000,00 | 1.000,00 | |
| | | | | 4.064.000,00 | - |

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 968 - SERVICES AGRICOLES, INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

| ARTICLE | S/C | L I B E L L E S | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------------------------|--------------|---------------|
| 600 | | Produits pharmaceutiques | 3.000,00 | | 3.000,00 |
| 609 | | Autres fournitures | 75.000,00 | | 50.000,00 |
| 611 | | Rémunération du personnel non titulaire | 1.065.400,00 | | 857.267,00 |
| 618 | | Charges sociale | 383.100,00 | | 304.490,00 |
| 6409 | | Autres contingents et participations diverses (OM + GR) | 21.925.000,00 | | 23.830.000,00 |
| 633 | | Acquisition de petit matériel | - | | 30.000,00 |
| 7006 | | Droits d'entrée (chambres froides) | | 15.000,00 | |
| 701 | | Produits de l'abattoir | 10.000,00 | | |
| 702 | | Abattage et droit de visite | 600.000,00 | 650.000,00 | |
| 7151 | | Droits de place dans les marchés | 250.000,00 | 300.000,00 | |
| 7332 | | Recouvrement sur traitements | 700.000,00 | 1.100.000,00 | |
| 7335 | | Srutaxe assainissement | 10.000,00 | 1.000,00 | |
| 7336 | | Recouvrement frais divers (conteneurs) | 4.000.000,00 | 4.500.000,00 | |
| 799 | | Autres produits exceptionnels | 400.000,00 | 400.000,00 | |
| | | | 14.100,00 | 1.000,00 | |
| | | | | 6.967.000,00 | 25.074.757,00 |

.....

CHAPITRE 965

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 965.

LE CHAPITRE 965 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

CHAPITRE 968

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 968.

LE CHAPITRE 968 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 970 - CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------------------------|----------------|--------------|
| 6580 | | Versement au BAS | 60.000,00 | | 60.000,00 |
| 669 | | Dépenses imprévues | 156.680,00 | | 1.000.261,00 |
| 6810 | | Dotation à l'amortissement subv. d'équipement versées | 2.949.000,00 | | 817.000,00 |
| 6812 | | Dotation à l'amortissement frais études | 780.000,00 | | 761.000,00 |
| 8280 | | Titres annulés | 150.000,00 | | 150.000,00 |
| 8285 | | Admission en non valeur | 600.000,00 | | 100.000,00 |
| 7335 | | Surtaxe eau | 7.050.000,00 | 7.700.000,00 | |
| 7379 | | Autres participations (parking) | 10.000,00 | 10.000,00 | |
| 73791 | | Autres participations (CGE) | 1.300.000,00 | 1.200.000,00 | |
| 740 | | Dotation de base - DGF | - | 20.232.000,00 | |
| 7411 | | Dotation de péréquation - DGF | - | 22.297.000,00 | |
| 742 | | Dotation de compensation - DGF | - | 7.527.000,00 | |
| 743 | | Concours parcutuliers - DGF | | 800.000,00 | |
| 745 | | Dotation au titre des instituteurs - DGF | 7.850.000,00 | 10.500.000,00 | |
| 746 | | Taxe sur les spectacles | 10.200.000,00 | 130.000,00 | |
| 747 | | Dotation de référence - DGF | 90.784.000,00 | 58.144.000,00 | |
| 749 | | Dotation générale de décentralisation - DGD | 4.760.000,00 | 4.850.000,00 | |
| 75870 | | Taxe sur jeux (part. s/impôt casino) | 150.000,00 | 150.000,00 | |
| 75871 | | Taxe sur jeux (prélèv. cahier des charges casino) | 200.000,00 | 250.000,00 | |
| 799 | | Produits exceptionnels | 1.000,00 | 1.000,00 | |
| 829 | | Mandats annulés ou atteints par déchéance | 50.000,00 | 50.000,00 | |
| | | | | 133.841.000,00 | 2.888.261,00 |

M. ANNETTE : Pour la taxe sur les jeux, je relève 200 000 Francs en 1986 et 250 000 Francs pour 1987.

Est-ce qu'on prévoit une augmentation des recettes ? La situation du Casino s'améliore-t-elle ?

M. CROCHET : C'est en fonction des recettes reçues cette année que nous avons extrapolé sur l'année prochaine. En 1986, nous avons fait rentrer près de 250 000 Francs. On a reporté la même somme sur l'année suivante.

M. ANNETTE : Pourrait-on avoir un point rapide sur le Casino ? Est-ce que cela marche ? N'y a-t-il pas de problèmes ?...

Il y a eu une Commission Ad Hoc à un moment donné ; ensuite, les points se sont un peu espacés.

M. GERARD G. : Dilués...

LE MAIRE : On peut vous faire le point de la situation en cours de route.

M. ANNETTE : Brièvement. Est-ce que le Casino marche ou pas ?...

LE MAIRE : Cela doit marcher cahin-caha, et pas de façon extraordinaire. Si on n'a reçu que 250 000 Francs, c'est que cela ne marche pas extrêmement bien.

M. GERARD G. : Ou que les comptes ne sont peut-être pas clairs...

M. ANNETTE : Je crois que le propriétaire du Casino de Saint-Denis est le même que celui de Saint-Gilles.

LE MAIRE : Non.

M. GERARD G. : Mais si, il y a les mêmes actionnaires.

M. ANNETTE : Pourtant, il me semblait bien que si.

LE MAIRE : Je ne le connais pas. Mais, il me semble que ce n'est pas le même. A un moment donné, c'était effectivement le même.

M. ANNETTE : Dans la presse, pour l'inauguration du Casino de Saint-Gilles, on a présenté le propriétaire de ce Casino comme étant également celui de Saint-Denis.

LE MAIRE : Cela date d'assez longtemps déjà.

M. ANNETTE : Il y a de cela deux à trois mois, lorsqu'on a ouvert le nouveau Casino de Saint-Gilles.

Il y a eu alors un article de presse qui présentait le patron du Casino comme étant également le même que celui de Saint-Denis. Alors, je me suis interrogé à ce propos.

Monsieur SANTONI -qui suit cela- pourrait peut-être nous éclairer.

LE MAIRE : Je n'ai pas suivi cela. Mais, je ne pense pas que ce soit le même propriétaire dans les deux cas.

M. SANTONI : En fait, à Saint-Gilles, il s'agit simplement d'un transfert. Le Casino qui se trouvait dans le Novotel a changé de site, et c'est tout.

M. ANNETTE : C'est Monsieur MASSONI qui en est le patron.

M. SANTONI : Oui.

LE MAIRE : C'est le patron du Casino de Saint-Denis, mais pas celui de Saint-Gilles.

M. ANNETTE : Le journaliste a donc mal été informé.

LE MAIRE : En l'occurrence, ce n'est pas le même.

Je mets aux voix le chapitre 970.

**LE CHAPITRE 970 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 971 - IMPOTS OBLIGATOIRES

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|-----------------------------------|----------------------------|----------------|----------|
| 690 | | | | | |
| 750 | | Restitution de trop perçu | 180.000,00 | | |
| 751 | | Attribution sur permis de chasser | 2.000,00 | 2.000,00 | |
| 752 | | Taxe droits de mutation | 1.600.000,00 | 1.800.000,00 | |
| 756 | | Licence débits de boissons | 270.000,00 | 300.000,00 | |
| | | Octroi de mer | 130.515.462 | 136.000.000,00 | |
| | | | | 138.102.000,00 | |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 977 - IMPOTS COMPLEMENTAIRES

| ARTICLE | S/C | LIBELLES | Pour mémoire BP + BS 86 | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|----------------------------------|----------------------------|----------------|-----------|
| 6587 | | | | | |
| 755 | | Restitution de la taxe transport | 50.000,00 | | |
| 766 | | Taxe sur l'électricité | 3.000.000,00 | 3.500.000,00 | 20.000,00 |
| 777 | | Produit du versement transport | 18.000.000,00 | 20.000.000,00 | |
| | | Impositions directes | | | |
| | | - 4 taxes | 121.000.000,00 | 131.000.000,00 | |
| | | - TEOM | 18.900.000,00 | 19.600.000,00 | |
| 779 | | Subvention fiscale | 10.963.000,00 | 10.000.000,00 | |
| | | | | 184.100.000,00 | 20.000,00 |

CHAPITRE 971

M. ANNETTE : Pour l'octroi de mer, on avait prévu 133 millions de Francs en 1986 ; et, je vois ici la somme BP + BS 86 = 130 millions de Francs. Il y a donc eu 3 millions de Francs de moins.

M. CROCHET : Effectivement, on avait prévu 133 millions de Francs ; mais, on n'a encaissé que 130,5 millions de Francs.

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 971.

LE CHAPITRE 971 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

CHAPITRE 977

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 977.

LE CHAPITRE 977 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

LE MAIRE : Nous passons maintenant à la Section d'Investissement du B.P. 1986 de la Ville.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE LA BALANCE GENERALE.

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT

| C H A P I T R E S | | RECETTES | DEPENSES |
|-------------------|---|-----------------------|-----------------------|
| 900 | Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs | - | 20.950.000,00 |
| 901 | Voirie | 12.245.000,00 | 55.590.000,00 |
| 902 | Réseaux | 17.965.000,00 | 34.840.000,00 |
| 903 | Équipement scolaire et culturel | 2.211.275,00 | 33.810.000,00 |
| 904 | Équipement sanitaire et social | 4.240.000,00 | 14.300.000,00 |
| 905 | Transports et communications | 7.930.000,00 | 20.040.000,00 |
| 906 | Services industriels et commerciaux | 3.600.000,00 | 19.430.000,00 |
| 908 | Urbanisme et habitation | - | 7.550.000,00 |
| 909 | Autres équipements | - | 4.000.000,00 |
| 911 | Programmes pour le Département | - | 8.000.000,00 |
| 914 | Programmes pour les autres tiers | - | 6.550.000,00 |
| 925 | Mouvements financiers | 3.649.333,00 | 39.126.500,00 |
| 927 | Financement globalisé de la section | 212.495.892,00 | 150.000,00 |
| | | 264.336.500,00 | 264.336.500,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 900 - HOTEL DE VILLE ET AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

| ARTICLE | S/A | LIBELLES | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------|----------------------|
| 212.76 | | Installations téléphoniques | | 500.000,00 |
| 214 | | Matériel et mobilier | | 3.300.000,00 |
| 215 | | Véhicules | | 2.500.000,00 |
| 232.007 | 6 | Aménagement des bâtiments communaux | | 1.100.000,00 |
| 232.077 | 4 | Aménagement ancienne mairie | | 2.000.000,00 |
| 232.145 | 2 | Ateliers relais | | 2.900.000,00 |
| 232.173 | 259 | Centre technique communal + hangar Comité des Fêtes | | 400.000,00 |
| 232.174 | 260 | Centre de secours incendie | | 6.000.000,00 |
| 232.179 | 265 | Aménagement nouvel Hôtel de Ville | | 1.200.000,00 |
| 232.185 | 279 | Extension Hôtel de Ville (études) | | 300.000,00 |
| 232.186 | 280 | Amélioration cadre de vie (bâtiments) | | 500.000,00 |
| 235.012 | 5 | Aménagement abords de bâtiments communaux | | 250.000,00 |
| | | | - | 20.950.000,00 |

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 900.

LE CHAPITRE 900 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 901 - VOIRIE

| ARTICLE | S/A | L I B E L L E S | RECETTES | DEPENSES |
|--|-----|--|---------------|---------------|
| 210 | 287 | Acquisition de terrains | | 2.500.000,00 |
| 213 | | Voies et réseaux primaires ZAC Bellepierre | | 1.900.000,00 |
| 233.004 | 14 | Eclairage public | | 650.000,00 |
| 233.019 | 12 | Voirie traditionnelle | | 13.400.000,00 |
| 233.034 | 63 | Zones artisanales (Foucherolles) | | 14.400.000,00 |
| 233.048 | 12 | Aménagement de voirie | | 2.000.000,00 |
| 233.054 | 25 | Zone de loisirs du Colorado (aménagement divers + golf 18 trous) | | 1.400.000,00 |
| 233.064 | 106 | Voirie rurale | | 1.800.000,00 |
| 233.086 | 15 | Aménagement des Hauts - voirie | | 3.000.000,00 |
| 235.001 | 232 | Fleurissement (Floralies) | | 1.500.000,00 |
| 235.004 | 233 | Zone Tamarins (entrée NORD) | | 490.000,00 |
| 235.006 | 28 | Front de mer (2ème tranche + piste de jogging) | | 3.100.000,00 |
| 235.008 | 27 | Espaces verts | | 2.950.000,00 |
| 235.016 | 283 | Aménagement zone de loisirs Brûlé | | 2.500.000,00 |
| 235.017 | 284 | Aménagement Jardin de l'Etat | | 2.000.000,00 |
| 233.072 | 107 | Trottoirs dans les écarts | | 1.000.000,00 |
| 233.094 | 20 | Bandes de roulement | | 1.000.000,00 |
| 1052.45 | 12 | Subvention FIR pour voirie traditionnelle | 5.000.000,00 | |
| 1052.46 | 63 | Subvention pour zone artisanale Foucherolles | 2.355.000,00 | |
| 1052.47 | 25 | Subvention Région pour zone de loisirs Colorado (div. aménag.+ golf 18 tr) | 600.000,00 | |
| 1052.48 | 15 | Subvention Région pour aménagement des Hauts - voirie | 1.800.000,00 | |
| 1052.49 | 28 | Subvention Région pour Front de mer 2ème tranche | 900.000,00 | |
| 1052.50 | 27 | Subvention Région pour abords de vélodrome | 300.000,00 | |
| 1052.51 | 283 | Subvention Région pour zone de loisirs Brûlé | 750.000,00 | |
| 1053.80 | 106 | Subvention C. Général pour route de Montgaillard | 450.000,00 | |
| 1053.81 | 106 | Subvention C. Général pour allée des Saphirs | 90.000,00 | |
| LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 901. | | | 12.245.000,00 | 55.590.000,00 |

LE CHAPITRE 901 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

LE MAIRE : Remarquez la somme importante que nous recevons du Ministère de l'Environnement pour l'endiguement de la Ravine du Chaudron (2ème phase - 3ème à 6ème tranche conditionnelle) de 10,175 millions de Francs.

M. ANNETTE : Le Boulevard Sud n'apparaît pas dans ce Budget, Monsieur le Maire ?... Il y a une somme de 8 millions de Francs quelque part. N'y a-t-il que cela de prévu ?... N'y a-t-il rien d'autre pour les travaux du Boulevard Sud ?...

LE MAIRE : Cette somme de 8 millions de Francs est portée au chapitre 911 Programmes pour le Département.

M. ANNETTE : Oui, j'ai bien vu. Mais, est-ce là tout ce qu'on prévoit pour ces travaux ?...

LE MAIRE : Oui. Ces crédits sont destinés à une portion du Boulevard Sud.

M. ANNETTE : Cela paraît négligeable par rapport à l'ouvrage.

LE MAIRE : On n'intervient que pour le foncier. Notre tier prévu ne concerne que cela. Autrement, on interviendrait pour des aménagements qui ne sont pas normalement prévus par le F.I.R..

Je mets aux voix le chapitre 902.

LE CHAPITRE 902 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 903 - EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL

| ARTICLE | S/A | L I B E L L E S | RECETTES | DEPENSES |
|----------|-----|--|--------------|---------------|
| 210 | 287 | Acquisition de terrains | | 1.800.000,00 |
| 214 | | Matériel et mobilier | | 550.000,00 |
| | | - mobilier scolaire | | |
| | | 300.000,00 | | |
| | | - Bibliothèques | | |
| | | 250.000,00 | | |
| 232.002 | 54 | Aménagement écoles, équipements sportifs, Cases | | 3.000.000,00 |
| 232.025 | 235 | Case Moufia | | 150.000,00 |
| 232.032 | 241 | Construction 10 cl. primaires + 6 maternelles Moufia | | 5.600.000,00 |
| 232.083 | | Centre Jacques Tessier (salle de réunions) | | 1.100.000,00 |
| 232.094 | 111 | Gymnase Chaudron + aire couverte | | 860.000,00 |
| 232.095 | 112 | Construction de Cases (LCR Montagne 8ème) | | 1.500.000,00 |
| 232.107 | 114 | Couverture du petit stade de l'Est | | 9.000.000,00 |
| 232.110 | 42 | Eclairage terrains de sports | | 1.100.000,00 |
| 232.156 | 44 | Piscine Montagne | | 150.000,00 |
| 232.182 | 273 | Piscine Moufia | | 2.500.000,00 |
| 232.187 | 281 | Salle de judo + tennis de table | | 3.000.000,00 |
| 232.188 | 282 | Construction piste de karting | | 3.500.000,00 |
| 1053.88 | 54 | Subvention FSD pour aménagement d'écoles | 675.000,00 | |
| 1052.52 | 112 | Subvention Région pour LCR Montagne 8ème | 450.000,00 | |
| 1051.228 | 112 | Subvention FNDS pour LCR Montagne 8ème | 200.000,00 | |
| 1051.229 | 241 | Subvention E. Nationale pour 10 cl. primaires et 6 mat. Moufia | 886.275,00 | |
| | | | 2.211.275,00 | 33.810.000,00 |

0000092

.../...

M. ANNETTE : Pour le financement de la couverture du Stade de l'Est, je vois qu'il est prévu une somme de 9 millions de Francs. On avait, je crois, déjà engagé 22 millions de Francs.

LE MAIRE : Non, ce n'est pas 22 000 000 Francs + 9 000 000 Francs. Les 22 millions de Francs correspondaient au montant global de l'opération.

M. ANNETTE : Ici, c'est donc une tranche, alors ?... Ce sera financé par la suite ?...

LE MAIRE : Oui.

M. ANNETTE : Le Stade de l'Est est couvert à présent. Le Petit Stade est maintenant couvert, non ?...

LE MAIRE : Oui. Mais, il est procédé à la couverture à la fois du Petit Stade et d'une partie du Grand Stade.

M. ANNETTE : Oui. L'opération est pratiquement terminée.

LE MAIRE : Il va y avoir deux tribunes couvertes au niveau du Grand Stade.

M. ANNETTE : Et, ces 9 millions de Francs sont destinés à la couverture ou à des aménagements ?...

M. CROCHET : Il s'agit de la suite de l'opération, plus des aménagements pour lesquels une affaire va vous être présentée par la suite.

M. ANNETTE : Pour la toiture, les crédits ont été votés ; et, elle est réalisée. On ne demande plus de crédits pour ce faire. Cela, c'est autre chose.

LE MAIRE : Oui. Une partie du financement de la toiture est incluse dans ces crédits. C'est pour cela que cette somme figure ici, sous cette rubrique.

M. ANNETTE : Et donc, la couverture revient à 30 millions de Francs ?...

LE MAIRE : Non. Le coût de la toiture a été de 22 millions de Francs -et peut-être même moins que cela-. On a rajouté des aménagements.

M. CROCHET : Vous avez en fait une dernière tranche financière de couverture, pour environ 1 million de Francs ; et, ensuite, 8 millions de Francs d'aménagements intérieurs qu'on retrouve dans l'affaire qui va suivre ; pour un total final de 26 millions de Francs -couverture, aménagements intérieurs compris-.

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 903.

**LE CHAPITRE 903 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

LE MAIRE DONNE LECTURE DU BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
CHAPITRE 904 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

| ARTICLE | S/A | LIBELLES | RECETTES | DEPENSES |
|------------|-----|---|--------------|---------------|
| 210 | 287 | Terrains | | 3.300.000,00 |
| 214 | | Matériel et mobilier (incendie) | | 550.000,00 |
| 215 | | Véhicules (incendie) | | 950.000,00 |
| 232.035 | 246 | Foyer social Providence | | 4.000.000,00 |
| 232.141 | 118 | Centre funéraire | | 5.000.000,00 |
| 232.144 | | Aménagement cimetières (Est et Prima) | | 500.000,00 |
| 1053.89 | | Subvention C. Général pour fourgon incendie | 240.000,00 | |
| 1052.53 | 118 | Subvention Région pour Centre Funéraire | 2.000.000,00 | |
| 1053.90 | 118 | Subvention C. Général pour Centre Funéraire | 2.000.000,00 | |
| LE MAIRE : | | Je mets aux voix le chapitre 904. | 4.240.000,00 | 14.300.000,00 |

LE CHAPITRE 904 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 905 - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

| ARTICLE | S/A | LIBELLES | RECETTES | DEPENSES |
|----------|-----|---|--------------|---------------|
| 132 | 128 | Frais d'études (PDU + enquêtes ménage) | | 2.200.000,00 |
| 233.085 | | Opérations liées au versement transport | | 17.840.000,00 |
| 1051.224 | 128 | Subvention Minist. Transports pr.div. opérations (contrat productivité) | 5.130.000,00 | |
| 1053.91 | 128 | Subvention C. Général pour Avenue de Lattre de Tassigny | 2.800.000,00 | |
| | | | 7.930.000,00 | 20.040.000,00 |

M. BOURHIS : Le montant de 5,130 millions de Francs se rapporte à l'ancienne appellation du Contrat de Développement. Il s'agit des études que vous avez votées tout dernièrement. Il y a donc une subvention du Ministère des Transports pour diverses opérations qui a pour nom : "Contrat de Productivité" -contrat qui devra être signé avant la fin de l'année, si nous voulons bénéficier des avantages prévus-.

M. ANNETTE : Les 17 millions de Francs liés au Versement Transport correspondent à quoi ?...

M. CROCHET : Cela regroupe un certain nombre d'aménagements routiers.

M. ANNETTE : Les véhicules ne sont pas compris là-dedans ?...

M. CROCHET : Non. Ici, ce sont uniquement les aménagements routiers, en investissement. Un programme est prévu pour cette somme de 17,840 millions de Francs.

M. ANNETTE : La fin de l'année est toute proche. Est-ce qu'on a une idée du montant de la garantie de recettes atteint avec la C.G.E.A. ?

M. BOURHIS : Nous n'avons pas encore les chiffres exacts ; mais, cela ne saurait tarder.

M. ANNETTE : La recette égalera la garantie ?...

M. CROCHET : Non.

M. BOURHIS : Il y aura une partie du Versement Transport qui va compléter cela pour arriver à la garantie de recettes.

M. ANNETTE : Cette garantie se monte à 15 - 16 millions de Francs. C'est cela ?...

M. BOURHIS : Non, 23 millions de Francs.

M. ANNETTE : Et, combien faudra-t-il rajouter pour atteindre ces 23 millions de Francs (2 - 3 millions de Francs) ?...

M. BOURHIS : Je n'ai pas le chiffre exact. A noter qu'il y a beaucoup de social dans l'opération.

M. ANNETTE : Qui édite, imprime les billets de la C.G.E.A. ? Qui fait la recette ?

M. BOURHIS : La Compagnie elle-même.

M. ANNETTE : C'est elle qui fait les billets, qui encaisse l'argent et déclare les recettes ; et nous, nous payons le complément.

M. BOURHIS : La C.G.E.A. fournit un compte-rendu de ses activités tous les mois à la Mairie.

M. ANNETTE : Si demain, par exemple, elle fait des tickets supplémentaires qui ne sont pas comptés... Est-ce qu'il y a un contrôle de cela ?

M. BOURHIS : Cela est contrôlé par les Services Fiscaux.

M. ANNETTE : Je m'interroge à ce propos. On appose des timbres ?... Comment est-ce que le contrôle est exercé ?...

M. BOURHIS : Je ne le sais pas. Cependant, il y a un contrôle qui est fait par les Services Fiscaux.

M. ANNETTE : A la limite -j'énonce là une hypothèse d'école-, la C.G.E.A. imprimerait les billets en double ; elle ne déclarerait qu'une moitié, et l'autre, ce serait le Versement Transport. Je ne pense pas qu'elle fasse cela. C'est là une hypothèse-limite.

Je veux dire qu'à partir du moment où on donne une garantie à quelqu'un et qu'on n'a pas le contrôle de la recette, on ouvre la porte à la possibilité de manoeuvres de personnes du service concerné... et pas des responsables de l'entreprise forcément. Des collaborateurs pourraient être tentés.

M. BOURHIS : Cela est suivi de près, depuis le début. On voit la nette progression du nombre des usagers...

M. ANNETTE : Cela, je l'entends bien. Mais, je voudrais savoir si, à un moment donné, il y a un contrôle. Cela, parce que ce genre de situation pourrait se produire, s'il n'y a pas un contrôle de l'impression des tickets et des recettes. Cela me paraît dangereux.

M. BOURHIS : Il y a un contrôle des recettes, puisque la C.G.E.A. nous communique ses relevés mensuels.

M. ANNETTE : D'accord. Mais, qui contrôle la véracité de ces communications ?...

Madame DUPUIS Marie Claude quitte la salle à 19 H 08.

M. ANNETTE : Si la C.G.E.A. déclare une recette de 1 million ou de 2 millions de Francs, X tickets. Imaginez que la Compagnie ait fait davantage en réalité, et qu'elle déclare moins. Qui est-ce qui contrôle cela ?... Je m'interroge à ce sujet.

LE MAIRE : Le nombre de tickets est fixé. La C.G.E.A. doit nous fournir ce nombre qui est indiqué, et ne peut pas en faire plus.

M. ANNETTE : C'est la Compagnie qui imprime les tickets. Elle vous en fournit un nombre en-dessous de la réalité.

LE MAIRE : Elle ne pourrait pas le faire, parce qu'à ce moment-là, elle ne pourrait pas déclarer sa recette.

M. BOURHIS : Cela n'est pas possible, étant donné qu'il y a un contrôle par les Services Fiscaux. Tous les billets sont numérotés.

M. ANNETTE : Si elle pratique un détournement : il y aurait deux rouleaux -un pour la Compagnie, un pour les Services Fiscaux- ; et, le rouleau qui lui appartient, elle l'encaisserait et ne le déclarerait pas. Ainsi, la C.G.E.A. tiendrait une comptabilité en double ; et, à la fin, elle pourrait déclarer qu'il manque 6 millions de Francs, par exemple.

LE MAIRE : Vous avez l'air d'avoir une grande connaissance à ce sujet...

M. ANNETTE : Cela s'est déjà déroulé sur les stades de football où il y avait le carroussel. Mais, cette pratique de double étiquetage existe également ailleurs.

M. BOURHIS : Les tickets portent des numéros.

M. ANNETTE : D'accord, on met donc des numéros. Mais, il suffirait de changer un chiffre pour obtenir une autre série.

M. BOURHIS : Et alors, cela devient une organisation de malfaiteurs, au lieu d'une entreprise de transport.

M. ANNETTE : Vous savez que, dans les affaires, il faut qu'il y ait un minimum de contrôle, pour éviter qu'un jour -pas forcément aujourd'hui, mais peut-être plus après- un employé ayant su la possibilité de truquer en use.

LE MAIRE : Sachez que les recettes de la C.G.E.A. sont en augmentation de 30 % environ.

M. ANNETTE : Mais peut-être que la base n'est pas la bonne... Maintenant, faites-en ce que vous voulez.

M. GERARD G. : Il faut quand même un minimum de contrôle.

M. BOURHIS : Cela est fait. A chaque fois qu'un contrôle est exercée à la C.G.E.A., leurs comptes nous sont ouverts. Cela est suivi par les Services Fiscaux.

M. ANNETTE : Je crois que vous n'avez pas bien compris, Monsieur. Il y a des gens qui tiennent une double comptabilité. C'est cela qu'il faut contrôler, car cela peut être un risque.

M. GERARD G. : Vous faites contrôler cela par qui ?...

M. ANNETTE : Comme il y a une garantie de recettes qu'on complète éventuellement, on peut être amené à contrôler...

LE MAIRE : Selon ce que vous imaginez, cela reviendrait à dire que la C.G.E.A. serait complice avec tous ses chauffeurs, tous ses contrôleurs... c'est-à-dire une sorte de complicité globale consistant à faucher l'argent des contribuables de la Commune. Vous voyez un peu le travail...

M. BOURHIS : Ce serait, en ce cas, une association de malfaiteurs.

M. GERARD G. : Je voudrais avoir des précisions à propos de la garantie de recettes. Au moment de la signature du contrat, elle intervenait à un certain niveau -de 10 - 15 ou 20 %-. Est-ce que nous nous trouvons toujours dans les mêmes "eaux", si j'ose dire ?... Ou est-ce que cette garantie de recettes intervient pour une part plus importante ?

LE MAIRE : Par le système de garantie de recettes, on assure au transporteur une recette de X Francs. La discussion a porté sur ce chiffre précisément. La C.G.E.A. enregistre une certaine recette ; si cette dernière est inférieure au chiffre prévu de la garantie, la Mairie couvre la différence ; si elle est supérieure, c'est la C.G.E.A. qui nous verse la différence. Voilà en quoi consiste la garantie de recettes.

M. GERARD G. : D'accord. Cela, je le comprends très bien.

M. BOURHIS : A l'heure actuelle, nous sommes à 65 % de la couverture de la garantie de recettes.

M. GERARD G. : Et, au départ ?...

LE MAIRE : Au départ, il était prévu à peu près 60 %. Et, maintenant, nous en sommes à 65 %.

M. ANNETTE : On va donc finir à 70 %.

M. BOURHIS : Très certainement. Nous sommes passés de deux millions de passagers transportés à cinq millions quatre -ou cinq- cent mille passagers.

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 905.

LE CHAPITRE 905 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 906 - SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT

| ARTICLE | S/A | LIBELLES | RECETTES | DEPENSES |
|----------|-----|---|--------------|---------------|
| 214 | | | | |
| 232.003 | 64 | Matériel et mobilier (abattoirs et marchés) | | 650.000,00 |
| 232.009 | 65 | Aménagement du petit marché | | 150.000,00 |
| 232.037 | 248 | Aménagement du grand marché | | 150.000,00 |
| 232.113 | | Aménagement du marché de Ste-Glotilde | | 100.000,00 |
| 232.171 | 124 | Aménagement abattoir (complément) | | 280.000,00 |
| 232.183 | 276 | Parc d'exposition | | 13.000.000,00 |
| | | Port de pêche, de sécurité et de plaisance | | 5.100.000,00 |
| 1051.225 | 124 | Subvention FIDOM Général pour parc exposition | 1.000.000,00 | |
| 1052.54 | 124 | Subvention Région pour parc exposition | 1.500.000,00 | |
| 1053.92 | 124 | Subvention C. Général | 1.100.000,00 | |
| | | | 3.600.000,00 | 19.430.000,00 |

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 908 - URBANISME ET HABITATION

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT

| ARTICLE | S/A | LIBELLES | RECETTES | DEPENSES |
|----------|-----|-----------------------------------|----------|--------------|
| 132 | | | | |
| 210 | 287 | Frais d'études | | 200.000,00 |
| | | Acquisition terrains | | 7.350.000,00 |
| LE MAIRE | | Je mets aux voix le chapitre 908. | | 7.550.000,00 |

LE CHAPITRE 908 EST ADOPTE A LA MAJORITE (5 OPPOSITIONS).

M. ANNETTE : Il y a là 5,1 millions de Francs pour le port de plaisance.

LE MAIRE : Il s'agit là du financement des études.

M. ANNETTE : On avait déjà voté des études l'année dernière. Est-ce que cela a déjà été fait ? Est-ce qu'on a des résultats de ces études ?

M. CROCHET : En ce qui concerne ce projet, on avait adopté la décision de principe. Et, en 1987, nous entrons dans la phase des études qui, comme cela a été dit à l'époque, représentent en gros 10 % de la dépense qui est de l'ordre de 100 millions de Francs -soit à peu près 10 millions de Francs pour les études, dont une maquette-. En 1987, on inscrit donc la somme de 5,1 millions de Francs.

M. ANNETTE : Soit la moitié des études. L'année suivante, on va encore inscrire 5 millions de Francs pour ces études.

M. CROCHET : C'est cela.

M. GERARD G. : Et quand aura-t-on les premières évaluations, si j'ose dire... Les résultats des premières études ?...

Il y a déjà beaucoup de gens qui ont travaillé sur ce port.

LE MAIRE : Jusqu'à présent, on n'a encore rien dépensé pour les études. Ici, on met simplement en place le financement des études se rapportant à ce projet de port que vous avez approuvé ultérieurement.

M. GERARD G. : Ce n'est pas moi qui l'ai fait... mais, ce sont les autres.

LE MAIRE : Je sais que vous n'êtes pas solidaire.

M. GERARD G. : Oui. Et, pour ce genre de dépenses, certainement pas.

J'aimerais savoir à quel moment on pourra avoir une première évaluation des études, à savoir si cela vaut le coup de continuer ou bien non.

M. FOURNEL : Dans dix-huit mois à peu près.

M. GERARD G. : C'est-à-dire que, dans dix-huit mois théoriquement, cela aura déjà coûté 5 millions de Francs ; et, à ce moment-là, on décidera de la poursuite ou non du projet.

M. ANNETTE : Non, 10 millions de Francs. Il y aura encore 5 millions de Francs engagés l'année suivante. L'ensemble des études représente 10 millions de Francs.

LE MAIRE : Oui, tout compris. Les études, selon estimatif, représentent 10 % du coût global prévisionnel du projet, soit ici 10 millions de Francs pour les études.

M. ANNETTE : C'est beaucoup, quand même...

M. GERARD G. : Imaginons que ces études aboutissent à la conclusion que le projet n'est pas faisable. On aura donc "balancer" 10 millions de Francs.

LE MAIRE : Comme pour toutes autres études, cette somme de 10 millions de Francs sera perdue.

M. GERARD G. : Comme toutes vos études !...

LE MAIRE : Je vous signale -à titre d'exemple- que, pour la géothermie, 100 millions de Francs ont été investis, et qu'on n'a rien trouvé en fait.

M. GERARD G. : C'est pour cela que je pose la question. Dans ce cas précis, tout le monde savait qu'on allait à l'échec.

LE MAIRE : C'est pour vous dire que cela constitue des espoirs.

Pour ce qui concerne ce projet, cela devrait marcher. Je veux bien tenir compte de votre hypothèse d'école qui, soit dit en passant, reste à ce seul stade.

M. GERARD G. : C'est vraiment, à votre avis, une hypothèse d'école ?!... Je tiens à vous signaler qu'il y avait autrefois un port à Saint-Denis ; port qu'il a fallu combler parce qu'il se comblait de lui-même. Il y a la réalité, quand même !...

LE MAIRE : C'était à une époque où la technique d'aujourd'hui n'existait pas.

M. GERARD G. : Le Port de Saint-Gilles est ensablé ; et pourtant, il y a la technique...

LE MAIRE : Ainsi donc, on ne doit plus construire de ports à la Réunion...

M. GERARD G. : Il ne s'agit pas de cela. Il y a des endroits où cela peut se faire, et d'autres où on ne le peut pas.

La démonstration a été faite qu'on ne peut pas faire un port à cet emplacement.

LE MAIRE : C'était à une autre époque, une autre conception.

Je mets aux voix le chapitre 906.

**LE CHAPITRE 906 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 909 - AUTRES EQUIPEMENTS

| ARTICLE | S/A | LIBELLES | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---------------------------------|----------|--------------|
| 232.045 | 257 | Aménagement ancienne léproserie | | 1.000.000,00 |
| 232.189 | 286 | Construction stands florales | | 3.000.000,00 |
| | | | - | 4.000.000,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 911 - PROGRAMMES POUR LE DEPARTEMENT

| ARTICLE | S/A | LIBELLES | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---------------|----------|--------------|
| 233.102 | 285 | Boulevard SUD | | 8.000.000,00 |
| | | | | 8.000.000,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 914 - PROGRAMME POUR LES AUTRES TIERS

| ARTICLE | S/A | LIBELLES | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------|--------------|
| 130 | 61 | Subvention à SEDRE pour déficit ZAC Patates à Durand II | | 3.300.000,00 |
| 210 | 122 | Acquisition terrains (ZAC) | | 3.250.000,00 |
| | | | | 6.550.000,00 |

CHAPITRE 909

M. ANNETTE : En ce qui concerne les stands pour les Floralies, est-ce que les 3 millions de Francs vont être récupérés ?...

LE MAIRE : En principe, on doit les récupérer et les réadapter suivant nos besoins.

Je mets aux voix le chapitre 909.

**LE CHAPITRE 909 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).**

CHAPITRE 911

M. GERARD G. : Quel est le montant engagé par l'Etat ? Je suppose qu'il y a une participation de l'Etat.

LE MAIRE : Non. Il y aura une participation du FEDER pour la portion comprise entre la Route Littorale et l'Hôpital Félix Guyon.

M. GERARD G. : A un moment donné, on a parlé d'une intervention de l'Equipement.

LE MAIRE : L'Equipement n'intervient pas. Ce sera le Département, ou la Région.

M. GERARD G. : Mais alors, pourquoi est-ce qu'on a pris autant de retard ?

M. GERARD M. : A l'époque, depuis 1971, le Président du Conseil Général s'opposait à ce qu'on réalise le Boulevard Sud.

M. ANNETTE : Mais, depuis, on a changé le Président de cette instance.

LE MAIRE : On ne va pas faire ici l'historique de ce projet...

M. GERARD M. : Nous espérons qu'à la Région nous trouverons un défenseur efficace en votre personne !...

M. ANNETTE : Et en la vôtre également !...

M. GERARD M. : La mienne, elle est toute acquise.

.../...

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 911.

5 oppositions. Vous êtes donc quand même opposés à cela. Vous levez la main automatiquement. C'est un réflexe !...

M. ANNETTE : Nous sommes opposés au Budget.

M. GERARD G. : Exactement.

LE MAIRE : LE CHAPITRE 911 EST DONC ADOPTE A LA MAJORITE (5 OPPOSITIONS).

CHAPITRE 914

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 914.

LE CHAPITRE 914 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).

**BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS**

| ARTICLE | S/A | L I B E L L E S | RECETTES | DEPENSES |
|----------|-----|--|--------------|---------------|
| 16 | | Règlement de dettes en capital | | 35.465.000,00 |
| 189 | | Dettes à long et moyen terme sans réceptions de fonds | | 1.731.500,00 |
| 25 | 267 | Avance à SEDRE pour ZAC Bellepierre | | 1.900.000,00 |
| 27 | | Loyers d'avance, dépôts pour gaz, électricité | | 30.000,00 |
| 1380 | | Amortissement des subventions d'équipement | 817.000,00 | |
| 1381 | | Amortissement des frais d'émission d'emprunts | 21.333,00 | |
| 1382 | | Amortissement des frais d'études | 761.000,00 | |
| 25 | 267 | Recouvrement de créances ZAC Bellepierre | 1.900.000,00 | |
| 253 | | Remboursement par le Département des annuités emprunts eau | 150.000,00 | |
| LE MAIRE | | Je mets aux voix le chapitre 925. | 3.649.333,00 | 39.126.500,00 |

**LE CHAPITRE 925 EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
(5 OPPOSITIONS).**

**BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISÉ DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

| ARTICLE | S/A | L I B E L L E S | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|--|---------------|------------|
| 1420 | | Remboursement PLD | | 100.000,00 |
| 1423 | | Remboursement TLE | | 50.000,00 |
| 115 | | Prélèvement s/recettes de fonctionnement | 68.002.447,00 | |
| 1420 | | Produit du plafond légal de densité. (PLD) | 500.000,00 | |
| 1421 | | Fonds compensation de la TVA (FCTVA) | 15.000.000,00 | |
| 1423 | | Taxe locale d'équipement (TLE) | 1.500.000,00 | |
| 1431 | | Dotation globale d'équipement | 4.591.240,00 | |
| | | A reporter | 89.593.687,00 | 150.000,00 |

BUDGET PRIMITIF 1987 - SECTION D'INVESTISSEMENT
 CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (suite)

| ARTICLE | S/A | L I B E L L E S | RECETTES | DEPENSES |
|---------|-----|---|----------------|------------|
| 16 | 108 | 902-233.100 - A.E.P. | 212.495.892,00 | 150.000,00 |
| 16 | 54 | 903-232.002 - aménagement écoles, équip.sportifs, cases | | |
| 16 | 241 | 903-232.032 - 10 cl. primaires + 6 maternelles Moufia | | |
| 16 | 114 | 903-232.107 - stade de l'Est | | |
| 16 | 273 | 903-232.182 - piscine Moufia | | |
| 16 | 281 | 903-232.187 - salle de judo + tennis de table | | |
| 16 | 282 | 903-232.188 - construction piste karting | | |
| 16 | 246 | 904-232.035 - foyer social Providence | | |
| 16 | 124 | 906-232.171 - parc exposition | | |
| 16 | 276 | 906-232.183 - port de pêche et plaisance | | |
| 16 | 257 | 909-232.045 - ancienne léproserie | | |
| 16 | 286 | 909-232.189 - construction stands Floralies | | |
| 16 | 285 | 911-233.102 - boulevard Sud | | |
| 16 | 61 | 914-130 - déficit ZAC Patates à Durand II | | |
| 16 | 122 | 914-210 - acquisition terrains ZAC | | |
| 16 | 106 | 901-233.064 - voirie rurale | | |
| | | Reports | | |
| | | | 212.495.892,00 | 150.000,00 |

000102
 .../...

M. ANNETTE : Les emprunts passent de 80 millions de Francs l'année dernière à 122 millions de Francs cette année. Est-ce qu'on a calculé leur impact sur les Budgets à venir ?

LE MAIRE : Oui, tout cela a été calculé.

M. ANNETTE : Est-ce que, pour information, on pourrait bénéficier de ces calculs ?

LE MAIRE : On vous a montré des tableaux tout à l'heure.

M. ANNETTE : Ceux-ci concernaient le présent et le passé. Mais, je voudrais connaître l'impact occasionné sur les prochains Budgets du fait de passer de 80 à 122 millions de Francs, par exemple pour l'année prochaine, en terme de remboursement d'intérêts.

M. CROCHET : Il ne faut pas raisonner dans l'optique budgétaire, mais en terme de rentrées d'emprunts. Par exemple, pour 1986, on avait prévu 80 millions de Francs d'emprunts ; et, on en a fait rentrer que 45 millions de Francs. C'est cela qui est important, puisque c'est là-dessus qu'on doit payer des intérêts.

LE MAIRE : Ainsi, on ne va payer d'intérêts que sur ces 45 millions de Francs.

M. ANNETTE : C'est normal, puisqu'on a fait moins de travaux que ceux prévus.

LE MAIRE : On continue ce qui est commencé. Cela va rentrer progressivement. C'est ce que vous ne comprenez pas. Vous pensez que l'investissement se fait forcément du 1er janvier au 31 décembre.

M. ANNETTE : Non. Ne faites pas les questions et les réponses.

LE MAIRE : Depuis tout à l'heure, je n'entends que cela.

M. ANNETTE : Ce que je veux dire, c'est qu'il y a sans doute une corrélation entre les emprunts et la dette qui va s'ensuivre l'année prochaine.

LE MAIRE : Oui. Mais, il y a également une corrélation avec les réalisations.

M. ANNETTE : Oui, d'accord. Mais, en tenant compte du remboursement, qu'est-ce que cela va donner ?

On ne réalise pas la totalité des emprunts.

LE MAIRE : Depuis vingt ans et plus, mes prédécesseurs et moi-même, nous n'avons pas marché le nez au vent dans cette histoire d'emprunts ; et, jusqu'à maintenant, tout s'est bien passé.

On peut vous fournir les calculs que vous demandez. Mais, ne croyez pas qu'on agisse sans connaître les conséquences de nos actes. Cela ne se passe pas comme vous le pensez. Autrement, nous aurions sans doute coulé depuis longtemps.

M. ANNETTE : Non, car ce sont les contribuables qui paient.

M. GERARD G. : Exactement.

Lorsqu'on a étudié le Budget chapitre par chapitre, la dépense prévue pour le port de pêche, de sécurité et de plaisance était de 5,1 millions de Francs. Au niveau du récapitulatif, on tombe à 4,957 millions de Francs. Pourquoi ?...

Mme HOARAU : Il s'agit là de la part d'emprunts.

M. GERARD G. : La différence, c'est quoi ?...

M. CROCHET : C'est l'autofinancement.

M. ANNETTE : Soit 53 000 Francs...

LE MAIRE : Je mets aux voix le chapitre 927.

LE CHAPITRE 927 EST ADOPTE A LA MAJORITE
(5 OPPOSITIONS).